

## **Compte rendu du conseil municipal** **du jeudi 24 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

### Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD – Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Sébastien LABOUREUR – Mireille WEISS – Nathalie PEREZ-GABIER – Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Corinne BUEB – Claude KLINGER-ZIND - Christelle OHRESSER - Jean-Marie MULLER

### Pouvoirs :

Daniel LEROY donne pouvoir à Benoit FREYBURGER  
Clara BEAUFRAND donne pouvoir à Luca BASSO  
Emmanuel AQUINO donne pouvoir à Marie-Jeanne BASSO  
Sandrine MEYER donne pouvoir à Nathalie PEREZ  
Dominique CHERY donne pouvoir à Christelle OHRESSER

Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022

Présents : 24  
Pouvoirs : 5  
Votants : 29

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Luca BASSO est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 24 novembre 2022.**

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2022**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022.

### **3. Débat d'Orientation Budgétaire du budget principal 2023 de Wintzenheim**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité locale,
- la structure et la gestion de la dette.

La présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la Ville compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour doit être effectuée dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget primitif.

#### **I - LE CONTEXTE DU BUDGET 2023**

##### **A. Les éléments de contexte économique et financier au niveau mondial et européen**

La croissance mondiale (PIB) devrait ralentir passant de 6.1% en 2021 à 3.2% en 2022, et, à 2.25% en 2023, du fait du ralentissement de l'activité mondiale.

La croissance du PIB serait freinée fortement aux Etats-Unis et dans la zone euro, avec des risques de baisse de la production dans plusieurs économies européennes durant les mois d'hiver.

La croissance de la Chine devrait diminuer de 4.8% cette année, dans un contexte de suspension d'activités liées au Covid-19 et de la faiblesse du marché de l'immobilier, mais le soutien des politiques publiques pourrait contribuer à son redressement en 2023.

La guerre en Ukraine a entraîné une crise géopolitique majeure qui a provoqué une hausse importante des prix de l'énergie et de l'alimentation, aggravant nettement les tensions inflationnistes à un moment où le coût de la vie progressait déjà rapidement dans tous les pays.

L'inflation globale devrait fléchir, passant de 6.2% en 2022 à 4% en 2023 dans les économies avancées du G20. Des incertitudes importantes entourent ces projections.

Les objectifs de sécurité énergétique ne devant pas aller à l'encontre des enjeux climatiques, les efforts déployés pour assurer à court terme la sécurité énergétique et rendre l'énergie abordable grâce à des aides financières doivent s'accompagner d'un déploiement de nouvelles ressources d'énergie.

Les répercussions de la guerre restent une menace pour la sécurité alimentaire mondiale, en particulier si elles se conjuguent à de nouveaux événements météorologiques extrêmes résultant du changement climatique.

##### **B. Le contexte économique en France de la loi de finances 2023**

Dans ce contexte, l'économie française rencontre de multiples heurts : hausse des prix de l'énergie, incertitudes et tensions géopolitiques, difficultés d'approvisionnement, hausse des taux d'intérêts... conduisant à une baisse de la croissance malgré les dispositifs budgétaires mis en place.

Le PIB, suite à la dynamique du rebond post Covid, est revenu à son niveau d'avant-crise en 2021. La succession des événements survenus depuis le début de l'année a interrompu la trajectoire de reprise. 2022 a été marquée par une forte baisse de la consommation des ménages contribuant à réduire le PIB, cette baisse

du PIB est compensée par la hausse de l'investissement des entreprises et la contribution positive du commerce extérieur.

Le fait majeur qui distingue cette phase conjoncturelle des précédentes est la résurgence de l'inflation à des niveaux inobservés au cours de ces trente dernières années. La forte hausse des prix de l'énergie depuis la fin 2021, que le gouvernement a cherché à modérer par la mise en place d'un bouclier énergétique et d'une remise de prix des carburants, a conduit à un creusement du déficit public.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a renforcé les tensions sur le marché de l'énergie et notamment du gaz naturel en Europe, portant leurs prix à des niveaux historiques. L'Inflation, qui n'aurait pu être qu'une difficulté temporaire, s'est encore accrue au printemps et à l'été 2022 pour atteindre en septembre 6.2%, et devrait rester au-dessus de 4% en 2023.

Si la réserve d'épargne constituée par les ménages depuis plus de deux ans est un levier positif pour la croissance future, son utilisation à plus court terme reste encore largement incertaine et serait source d'inflation supplémentaire. Par ailleurs, d'autres événements de types financiers ne sont pas à exclure avec la remontée des taux.

Selon les enquêtes de conjonctures, en début d'année 2023, la croissance basculerait en terrain « zéro moins » et le risque de récession « technique » ne peut être écarté. Hypothèse optimiste, à partir du deuxième trimestre 2023, la France renouerait avec une croissance faible sous l'effet de la remontée de la consommation des ménages et l'arrêt du désinvestissement.

### **C. Les dispositions majeures du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023**

**Redressement des comptes publics** : Le Projet de Loi de Finances 2023 et le projet de loi de programmation 2023-2027 plafonnent l'évolution des dépenses des collectivités à 0.5% annuels en dessous de l'inflation ce qui représente un effort de 15 M€ à l'horizon 2027.

#### **Fiscalité :**

Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : La loi vise à supprimer complètement la CVAE. Pour pouvoir financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie, le gouvernement a décidé que cette disparition se ferait en deux années, au lieu d'une année initialement. En 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié. En 2024, les redevables ne paieront plus de CVAE. La CVAE est une recette importante de Colmar Agglomération. A partir de 2023, elle touchera une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de la TVA.

Prorogation de la réduction des tarifs d'accise sur l'électricité : A compter du 1<sup>er</sup> février 2023, les effets du bouclier tarifaire fiscal seront amplifiés par l'intégration de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) à l'accise. L'intégration de la TCCFE dans l'accise n'affectera pas les ressources des collectivités locales, un mécanisme de compensation étant mis en place.

Adaptation du système fiscal aux exigences de la transition énergétiques : La loi procède à l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale exigés pour bénéficier de l'allongement de quinze à vingt ans de la durée d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au profit des constructions de logements sociaux ayant bénéficié d'une décision de subvention ou d'un prêt aidé.

Fixation et répartition pour 2023 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : En 2023, la DGF s'élèvera à 26.6 Md€ avec une augmentation de 320 M€. Cette hausse du bloc communal se répartit de la façon suivante :  
+200 M€ de la dotation de solidarité rurale (DSR),

+90 M€ de la dotation de solidarité urbaine (DSU),  
30 M€ sur la dotation d'intercommunalité.

### **Les dotations d'investissement :**

Le Fonds vert est doté de 1.5 M€ et a pour objectif de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur notamment de la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc...).

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) se maintient à un montant d'1.046 M€.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) serait de 570 M€.

## **II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

### **1 - FONCTIONNEMENT**

#### **A. Dépenses**

**Les dépenses de fonctionnement** sont estimées à 5 400 000 € soit une enveloppe prévisionnelle globale en augmentation par rapport à 2022 de 170 000 € (+3,32%). Cette augmentation doit permettre de faire face :

- A l'inflation,
- A l'augmentation des prix de l'énergie,
- A l'augmentation de l'indice fixant la base du régime indiciaire des agents territoriaux.

**Afin de prendre en compte l'augmentation attendue des dépenses en énergie** ainsi que **l'inflation, les charges à caractère général** connaîtraient une augmentation conséquente de l'ordre de +9% soit +136 000€ (1.514.000€ en 2022 et 1.650.000€ en 2023). Cette hausse anticipe une augmentation des factures de chauffage et d'électricité, en sachant que :

- les contrats actuels d'électricité et de gaz signés par la Ville comprennent des prix fermes jusqu'à fin 2023 et 2024,
- des mesures d'économie ont été prises afin de diminuer la consommation de gaz et d'électricité dans les différents bâtiments communaux.

**Concernant les dépenses de personnel**, en juillet 2022, le gouvernement a décidé une augmentation du point d'indice de 3,5%. Une décision modificative du budget doit ainsi intervenir pour tenir compte en 2022 de cette augmentation représentant plus 30 000€. Le budget prévu en 2022 serait alors de 2 588 000 €.

**La politique des Ressources Humaines pour les années 2023-2025 est de rester à effectifs constants.** Si le remplacement des départs en retraite est bien envisagé, en revanche, la fin des contrats aidés ne donnera pas lieu à de nouveaux recrutements.

**L'augmentation des dépenses prévue en 2023 de 3,2% comprend :**

- L'augmentation du point d'indice de 3,5% appliquée sur 12 mois,
- La prise en compte du GVT « Glissement Vieillesse Technicité »,
- L'augmentation éventuelle des charges patronales de 0,2% (IRCANTEC, CNRACL, Centre de Gestion et CNFPT).

**La prospective budgétaire de la masse salariale intègre l'ensemble de ces facteurs à hauteur de 2 670 000 €.**

**Les autres charges de gestion courantes** devraient diminuer de 5,5% et avoisiner les 940 000 € en dépenses en 2023.

La diminution de ces charges est issue de :

- La baisse de la subvention au CCAS qui sera de 14 000 € dans la mesure où le budget est excédentaire (prenant en compte 6 000 € au titre des concessions des cimetières de 2022 encaissées par le budget principal),
- La dissolution du Syndicat mixte du Hohlandsbourg met, de fait, un terme à la contribution communale qui était de 35 000 €,
- La modification de la contribution financière au SIVOM du canton de Wintzenheim (- 35000 €) suite à la reprise de la compétence Transports scolaires directement par la Région Grand Est.

Il faut cependant prendre en compte l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie qui impacteront le fonctionnement des différents syndicats et qui sont susceptibles de solliciter des contributions plus importantes aux communes membres.

Les subventions aux associations seront déterminées selon la même procédure et en prenant en compte les critères d'attribution établis.

**Les frais financiers** des emprunts s'élèveront à 54 000 € comprenant :

- 33 000 € pour l'emprunt de 4M€ auprès du Crédit mutuel du Pflixbourg,
- 19 000 € pour l'emprunt de 3M€ auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges.
- Une enveloppe de 2 000 € pour les frais de gestion à verser à l'ONF.

## **B. Recettes**

**Les recettes de fonctionnement** sont estimées à 7 198 500 € en 2023 soit une enveloppe prévisionnelle globale en augmentation de 560 000 € (+7,6%) par rapport à 2022.

**Le produit de la fiscalité directe** augmenterait au minimum de 193 600 € soit +3.57% avec le maintien des taux d'imposition. Dès lors, le produit de la fiscalité directe constituée essentiellement de la taxe foncière reposera uniquement sur l'évolution des bases fiscales (les valeurs locatives) qui seraient de +3,5% à 7%.

**Les produits des services, du domaine et ventes diverses** comprennent la tarification des services publics, toutes les redevances et droits des services (culturels, animations...) mais également des produits aussi divers que les locations, les coupes de bois. L'ONF prévoit une recette des ventes de bois stable.

**La Dotation Globale de Fonctionnement** est composée de 2 parts :

- la dotation globale qui serait de 381 000 € (364 000 € en 2021 et 380 000 € en 2022),
- la dotation de solidarité rurale de 437 000 € (109 000 € en 2021 et 437 000 € perçus en 2022).

**Le FCTVA** devrait s'élever à 6 000 € soit en légère augmentation par rapport à 2022.

**La participation de la CAF** au titre de la politique de l'enfance est prévue à hauteur de 198 000 €, soit une aide équivalente à 2022.

**La fiscalité transférée de Colmar Agglomération** devrait rester stable, à 1 206 000 € pour l'attribution de compensation et 189 000 € pour la dotation de solidarité communautaire.

La **taxe sur la consommation finale d'électricité** resterait stable à 130 000 €.

Les recettes de la **taxe sur les pylônes électriques** seraient d'environ 28 000 € en 2023 correspondant à la variation de l'indice de référence.

Le produit de la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** serait en légère augmentation à hauteur de 50 000 €.

**La Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations à Titre Onéreux** devrait rester stable à 250 000 €.

**En ce qui concerne la fiscalité directe, il n'y aurait pas d'augmentation des taux d'imposition fixés par la commune en 2023.**

La revalorisation des bases des valeurs locatives de la taxe foncière est normalement alignée à l'inflation, soit de l'ordre de 7% pour 2023. Toutefois, afin de limiter un impact financier qui serait trop important, il est envisagé de limiter cette augmentation à 3.5%. Afin d'établir les orientations budgétaires de la commune, la revalorisation à 3,5% a été prise en compte, c'est-à-dire l'augmentation la plus faible pour évaluer les recettes fiscales. Le choix de conserver les taux d'imposition identiques se fonde ainsi sur des recettes minimales.

**Ainsi, les taux seraient identiques à ceux votés depuis 2018, soit en 2023 :**

- 30.22% pour la Taxe Foncière sur le Bâti,
- 52.07% pour la Taxe Foncière sur le non Bâti,
- 13.98% pour la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

**En 2023, la fiscalité devrait générer une ressource de 3 723 962 € (3 563 600 € en 2022).**

**Tableau des taux des TFPB - TFBNP – THLV en 2023**

2018	2019	2020	Libellé	2021	2022	2023
9 433 764 €	9 651 674 €	9 220 973 €	BASE TFB	9 763 000 €	10 055 890 €	10 508 405 €
17.03%	17.03%	16.86%	TAUX TFB	30.20%	30.20%	30.20%
<b>1 606 570 €</b>	<b>1 643 680 €</b>	<b>1 554 656 €</b>	<b>PRODUIT TFB</b>	<b>2 948 426 €</b>	<b>3 036 879 €</b>	<b>3 173 538 €</b>
214 365 €	222 038 €	216 657 €	BASE TFPB	225 813 €	232 059 €	242 502 €
52.07%	52.07%	52.07%	TAUX TFPB	52.07%	52.07%	52.07%
<b>111 620 €</b>	<b>115 615 €</b>	<b>112 813 €</b>	<b>PRODUIT TFPB</b>	<b>117 581 €</b>	<b>120 833 €</b>	<b>126 271 €</b>
147 530 €	107 053 €	108 872 €	Base THLV	115 807 €	110 036 €	114 988 €
13.98%	13.98%	13.98%	Taux THLV	13.98%	13.98%	13.98%
<b>20 625 €</b>	<b>14 966 €</b>	<b>15 220 €</b>	<b>Produit THLV</b>	<b>16 190 €</b>	<b>15 383 €</b>	<b>16 075 €</b>
<b>TOTAL DES TAXES DIRECTES</b>				<b>3 082 197 €</b>	<b>3 173 095 €</b>	<b>3 315 884 €</b>
<b>EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR</b>				<b>318 258 €</b>	<b>324 623 €</b>	<b>339 231 €</b>
<b>ALLOCATION COMPENSATRICE EXONERATION LOCAUX INDUSTRIELS</b>				<b>64 591 €</b>	<b>65 882 €</b>	<b>68 847 €</b>
<b>PRODUITS ATTENDUS DE LA FISCALITE DIRECTE</b>				<b>3 465 046 €</b>	<b>3 563 600 €</b>	<b>3 723 962 €</b>

### **C. Résultat prévisionnel 2023**

La progression des dépenses réelles (+3,3% de BP à BP pour 2023) largement compensée par les ressources (+7,5%) permet à la ville d'obtenir un excédent brut de fonctionnement prévisionnel de 1 800 000€, soit depuis 2018 un taux d'épargne brute supérieur à 20%.

	2018	2019	2020	2021	Evaluation 2022	Prévision 2023
<b>EPARGNE BRUTE</b>	1 722 610 €	1 640 859 €	1 861 519 €	1 799 628 €	2 000 000 €	1 800 000 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	27%	26%	28%	27%	28%	25%
<b>Remboursement dette</b>	23 900 €	269 000 €	280 000 €	425 046 €	432 000 €	432 000 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	1 698 709 €	1 371 858 €	1 581 521 €	1 374 582 €	1 568 000 €	1 368 000 €

Pour rappel, l'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurés ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute est le rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Généralement un ratio de 6% à 15% est satisfaisant (Depuis 2018 le taux d'épargne brute est supérieur à 20%).

**L'épargne nette** correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette.

## **2 - INVESTISSEMENT**

### **Dépenses d'investissement : ajustement du plan pluriannuel d'investissement**

La planification des dépenses 2020-2025 comprendrait les projets en cours d'achèvement où à venir suivants :

#### **Les dépenses d'investissement pluriannuelles comprennent notamment :**

<b>Bâtiments</b>	<b>8 395 000 €</b>
Rénovation de la toiture Saint Laurent et pose d'une citerne de récupération de l'eau (2022)	405 000 €
Construction d'un accueil et d'une restauration périscolaires (2022-2025)	6 550 000 €
Chapelle Herzog (2023-2025)	650 000 €
Création de deux relais-lecture et travaux de la mairie annexe à Logelbach (2023)	490 000 €
Réfection des locaux scolaires et équipements (2022-2025)	250 000 €
Etude pour création d'une nouvelle halle des fêtes et d'une médiathèque (2025) (suivant les capacités financières de la commune)	50 000 €
<b>Voiries Espaces verts – Environnement</b>	<b>10 041 000 €</b>
Aménagement du parc Herzog (2022)	545 000 €
Aménagement de la rue Joffre (2021-2022)	805 000 €
Restructuration rues Haussmann et A.Hirn (2022-2023)	1 290 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux pont route de Zimmerbach et route (2022)	266 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux pont Hirn à Logelbach (2022)	390 000 €
Aménagement de la rue Feldkirch (2023)	325 000 €
Travaux de réaménagement du Parc Aker (2022-2023)	460 000 €
Chemins ruraux et forestiers (2022-2025)	160 000 €
Gros travaux de réfection de la voirie communale (2022-2025)	800 000 €
Réalisation d'un plan de déplacement doux (2022-2024)	250 000 €
Aménagement du Parc de La Forge (2023-2025)	350 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux de réaménagement route de Colmar (2023-2025)	4 400 000 €
<b>Acquisitions foncières (2022-2025)</b>	<b>800 000 €</b>
<b>Divers dont :</b>	
Vidéo-protection (2023-2025)	150 000 €
Matériel incendie (2023-2025)	40 000 €
Abris pour le matériel des ateliers (2023)	45 000 €
Acquisition d'un desherbeur vapeur (2023)	35 000 €
Acquisition d'un véhicule Master (2024)	40 000 €
Acquisition d'une balayeuse (2025)	130 000 €

Chaque année, le PPI sera réajusté selon les réalisations et les prévisions budgétaires :

- 2020 : 1 800 000 €
- 2021 : 2 200 000 €
- 2022 : 2 000 000 €
- 2023 : 6 000 000 €
- 2024 : 5 000 000 €
- 2025 : 3 000 000 €

En 2023, les dépenses d'investissement sont attendues à hauteur de 3,3 millions d'euros et comprennent notamment :

- Réserve foncière : 800 000 €
- Maîtrise d'œuvre pour la route de Colmar et études préliminaires : 750 000 €
- Restauration de la chapelle Herzog : 600 000 €
- Aménagement des Relais Lecture : 480 000 €
- Aménagement de la rue Feldkirch : 325 000 €
- Vidéo-protection : 60 000 €
- Abris pour le matériel des ateliers (2023) : 45 000 €
- Acquisition d'un desherbeur vapeur (2023) : 35 000 €
- Matériel incendie : 25 000 €

Les autres projets en cours au 31/12/2022 feront l'objet des Restes A Réaliser. Le projet de construction de l'accueil périscolaire doit connaître un démarrage des travaux en février 2022, mais les marchés seront signés avant le 31 décembre 2022 et feront donc partis des RAR.

### **La dette**

Le stock de la dette sera d'environ 5 774 000 M € au 31 décembre 2022 comprenant :

- Un emprunt de 4 000 000 € contracté au Crédit Mutuel du Pflixbourg à un taux fixe de 1.13% avec un encours de 2.911.111€ en 2023,
- Un emprunt de 3 000 000 € contracté au Crédit Agricole Alsace Vosges à taux fixe de 0.65% avec un encours de 2 787 500 € en 2023.
- Un emprunt à taux zéro de 108 000 € contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin avec un encours de 75.600 €.

Le remboursement annuel est de 432 000 €.

### **La capacité de désendettement :**

*Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.*

La capacité de désendettement de la commune est de 2.8 ans, ce qui est considéré comme un endettement faible (La moyenne de la capacité de désendettement se situe entre 5 et 6 ans pour les communes de même strate).

Si la commune peut rembourser sa dette en 2.8 ans, la durée moyenne des emprunts est de 14.5 ans.

### **Les recettes d'investissement 2023 :**

Pour ce qui est des recettes d'investissement, on peut principalement prendre en compte :

- Le FCTVA à hauteur de 350 000 €,
- Cessions diverses (terrains-matériel) 150 000 €,
- La Taxe d'Aménagement (T.A.) pour une recette de l'ordre de 100 000 €,
- Les subventions diverses pour 1 334 000 €.

Parmi les principales subventions dont la perception est prévue pour l'exercice 2023, devraient figurer notamment :

- 158 000 € de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les projets de restructuration des ponts et la construction de l'accueil périscolaire ;
- 200 000 € de la Région Grand Est pour l'aménagement du périscolaire centre ;
- 500 000 € de la Collectivité Européenne d'Alsace, pour l'aménagement de l'accueil périscolaire et des Relais-Lecture ;
- 156 000 € de Colmar Agglomération de fonds de concours pour l'aménagement du parc Acker ;
- 300 000 € de la CAF du Haut-Rhin pour l'accueil périscolaire ;
- 20 000 € de la commune de Zimmerbach pour les travaux du pont.

Des subventions complémentaires seraient perçues en 2024 et 2025 pour les différents projets, de l'ordre de 950 000€ en 2024 et 700 000 € en 2025.

### **Les Orientations budgétaires 2023**

Au regard des éléments précédemment détaillés, le cadre général du budget général 2023 devrait être le suivant :

Recettes réelles de fonctionnement	+	7 200 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	-	5 400 000 €
<hr/>		
Epargne brute	=	1 800 000 €
Remboursement de la dette	-	432 000 €
<hr/>		
Autofinancement	=	1 368 000 €
Recettes d'investissement (hors opérations d'ordre)	+	1 934 000 €
<hr/>		
Disponible pour le financement des dépenses d'investissement		3 302 000 €

Compte tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé de retenir les orientations budgétaires suivantes :

- Intégrer l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie par une hausse raisonnée et raisonnable des dépenses de fonctionnement comprenant un plan d'économie des consommations,
- Lutter contre le gaspillage, préserver les ressources et économiser l'énergie,
- Prendre en compte l'augmentation des charges du personnel issue de la politique gouvernementale tout en maintenant les effectifs en nombre constant,
- Maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre les investissements prévus,
- Toujours stabiliser les taux de fiscalité : ils restent identiques depuis 2018 et, encore en 2023, il n'y aurait pas d'augmentation de la fiscalité,
- Maintenir les engagements des investissements prévus du PPI 2020-2025,
- Gérer les emprunts en cours sans souscrire de nouvel emprunt.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Finances du 14 novembre 2022,

**Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :**

- **DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires du budget principal 2023 ci-dessus,
- **ADOpte** les orientations budgétaires telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **4. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim (RMACTW)**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il y a actuellement 516 abonnés. Le déploiement de la fibre entraine une baisse permanente des abonnés :

- 2020 : - 28 abonnés
- 2021 : - 37 abonnés
- 2022 : - 26 abonnés.

Les perspectives budgétaires 2023 sont les suivantes :

- Les recettes de fonctionnement attendues seront de l'ordre de 49 000 €. Le prix de l'abonnement resterait identique.
- Les dépenses de fonctionnement sont prévues à 25 500 €.
- En 2023, le contrat avec le fournisseur d'électricité restera au même tarif qu'en 2022,
- La même société assurera le service de maintenance du réseau.

Les dépenses d'investissement à prévoir sont :

- le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau pour 20 000 € ;
- les achats de divers amplificateurs, et selon le besoin, la mise aux normes des réseaux : à prévoir une enveloppe de 6 500 €.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Finances du 14 novembre 2022,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires du budget annexe ci-dessus,
- **ADOpte** les orientations budgétaires du budget annexe 2023 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **5. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du budget annexe de la Gendarmerie**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

La commune de Wintzenheim va porter le projet de construction d'une gendarmerie comprenant des locaux de services techniques, ainsi que 19 logements.

Par délibération du 10 septembre 2021, le conseil municipal a créé un budget annexe relatif à ce projet dans la mesure où à terme, des loyers seront versés par l'Etat et constitueront une ressource propre au projet. En effet, la location des locaux de gendarmerie rapportera un loyer annuel de l'ordre de 240 000€.

En 2022, les dépenses relatives au projet de construction de la nouvelle gendarmerie sont les suivantes :

- Le terrain a été acheté au prix de 850 000 €,
- D'autres dépenses ont été réalisées pour 15 000 €.

La dette s'élève au 31/12/2022 à 3 716 666 €. Il s'agit d'emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges à taux fixe de 0.65% et d'une durée de 20 ans.

La commune a reçu l'agrément de principe du Ministère de l'Intérieur en date du 16 juin 2022. La commune doit maintenant obtenir l'agrément de principe immobilier ainsi que transmettre un dossier de conception du projet. Une dépense relative à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage doit être prévue pour réaliser le choix d'un maître d'œuvre.

Les dépenses à prévoir sont les suivantes :

- En fonctionnement : le remboursement des intérêts de l'emprunt à hauteur de 25 000 € et 35 000€ pour les dépenses éventuelles,
- En investissement, il faut prévoir :
  - Remboursement du capital de l'emprunt : 205 000 €
  - Démolition : 245 000 €
  - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : 40 000 €
  - Maîtrise d'œuvre : 750 000 €
  - SPS – contrôle technique – études : 70 000 €

**Les recettes** attendues seraient :

- La participation du budget principal de la commune pour le remboursement des intérêts d'emprunts et d'éventuelles dépenses courantes,
- Les subventions de l'Etat et des autres partenaires.

Les recettes liées à l'excédent suite à l'emprunt contracté (2 581 000 €) seront à inscrire dans le budget supplémentaire.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Finances du 14 novembre 2022,

**Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :**

- **DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires du budget annexe ci-dessus,
- **ADOpte** les orientations budgétaires du budget annexe 2023 de la nouvelle gendarmerie telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **6. Décision Modificative n° 01 du budget principal**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

La valeur du point d'indice majoré est passée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 4.68 € à 4.85 € brut, soit une augmentation de 3.5%, conformément au décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022.

Cette revalorisation n'était pas connue lors de l'établissement des budgets primitif et supplémentaire et génère une augmentation de la masse salariale 2022 de 30 000 €.

Il s'agit de modifier le budget en augmentant les dépenses du personnel du chapitre 012 de 10 000 €.

Section Fonctionnement Dépenses		
Chapitre	Article	Montant
Chapitre 012	64111 Rémunération principale	+10 000 €
Chapitre 022	022 Dépenses imprévues	-10 000 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – budget principal**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Afin d'apurer périodiquement les comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier propose l'admission en non-valeur de différentes créances irrécouvrables, notamment du fait du débiteur dont l'insolvabilité ou la disparition est établie.

Ces admissions en non-valeur constituent des actes de renonciation et de libéralités qui sont soumises à délibération du conseil municipal, conformément à l'article L 2541-12 9° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé ci-dessous et s'élèvent à la somme de 1 120.65 € TTC.

Exercice	Montant à recouvrer TTC	Objet	Motif de la présentation
2019	104.62 €	Facture de remboursement des dégradations des boules de Noël sur le sapin devant la mairie	PV de carence
2019	26.91€	Consommations d'électricité et de gaz pour la location de la salle Tomi Ungerer	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2019	789.12 €	Location Halle des Fêtes et les consommations d'électricité et de gaz	Clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ
2021	200.00 €	Amende pour dépôt de déchets	Surendettement et décision effacement de dette

A l'appui de ces demandes, le Trésor Public a justifié le caractère irrécouvrable de ces créances.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances indiquées dans l'état ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **8. Subvention exceptionnelle a l'association « Karaté club »**

Rapporteur : Daniel OUGIER

Robert PATUREL est un ancien policier du Raid et 6 fois champion de France de boxe française. Il est à l'origine d'une technique particulière de défense : la « boxe de rue », qui est une méthode de self défense consistant à se protéger des coups et en utiliser pour se défendre.

Après le lancement en 2014 du 1<sup>er</sup> stage de boxe de rue, le Karaté club de Wintzenheim va organiser la 5<sup>ème</sup> édition de cette rencontre le 26 Novembre 2022 de 9H à 17H au COSEC de Wintzenheim.

Ce stage permet d'apprendre à se défendre en dédramatisant les situations avant qu'elles ne dégénèrent. Il concerne l'ensemble de la population permettant à chacun de connaître les gestes et les mots à utiliser dans une situation conflictuelle.

Le Karaté club de Wintzenheim attend la participation de 50 à 80 personnes à son stage.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 7600 €. Vialis, le pépiniériste Passion Jardins, Looks sport, Moustache et Compagnie, Vet Pro de Wintzenheim sont les sponsors qui ont répondu positivement au Karaté club pour soutenir la manifestation.

Le Karaté club de Wintzenheim demande une subvention exceptionnelle pour ce projet.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Karaté Club »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **9. Approbation de l'avenant n°2 pour la révision du contrat de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec le groupement conjoint CNP assurances et SOFAXIS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2022, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

Le taux d'absentéisme a fortement augmenté ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie. L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier. Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de

la convention de participation, des négociations ont été entreprises.

Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion du 20 septembre 2022, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,47 % à 1,61 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

	Assiette de cotisation	Niveau d'indemnisation	Taux jusqu'au 31/12/2022	Taux à partir du 01/01/2023
<b>Incapacité</b>	TBI+NBI+RI	95%	0,64%	0,70%
<b>Invalidité</b>	TBI+NBI+RI	95%	0,34%	0,37%
<b>Perte de retraite</b>	TBI+NB	95%	0,49%	0,54%
<b>Décès/PTIA</b>	TBI+NBI+RI	100%	0,33%	0,33%

Il est donc proposé d'approuver l'avenant au contrat de prévoyance avec le groupement CNP Assurances et SOFAXIS.

Par ailleurs, afin de pouvoir neutraliser une grande partie de cette augmentation, il est proposé de fixer le montant de la participation de la collectivité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent à 24 € mensuel, fixée à 21 € jusqu'à présent.

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
 VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;  
 VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;  
 VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
 VU la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
 VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;  
 VU la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;  
 VU la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;  
 VU l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 24 octobre 2022 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du 10 novembre 2022,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** et **APPROUVE** les nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 tels que précisés ci-dessous,

	Assiette de cotisation	Niveau d'indemnisation	Taux à partir du 01/01/2023
<b>Incapacité</b>	TBI+NBI+RI	95%	0,70%
<b>Invalidité</b>	TBI+NBI+RI	95%	0,37%
<b>Perte de retraite</b>	TBI+NB	95%	0,54%
<b>Décès/PTIA</b>	TBI+NBI+RI	100%	0,33%

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance tels qu'annexé,
- **FIXE** le montant de la participation de la collectivité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 24 € mensuel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 1 : Avenant n°2 du contrat de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec le groupement conjoint CNP assurances et SOFAXIS*

## **10. Approbation de la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article 25-2 dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du Code de justice administrative.

Elle permet également aux centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et L. 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La loi prévoit également que cette mission peut être mutualisée à un niveau régional ou interrégional, selon les modalités déterminées par le schéma régional ou interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation mentionné à l'article L452-11 du Code général de la fonction publique.

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L712-1 du Code général de la fonction publique ;
- Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 15, 17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L131-8 et L131-10

- du Code général de la fonction publique ;
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a fixé une participation financière de 400 euros par saisine du médiateur incluant l'ensemble des frais liés à l'instruction du dossier, l'analyse de la demande et l'organisation, le cas échéant, d'un premier rendez-vous de médiation, à laquelle s'ajoute, le cas échéant, un montant horaire de 50 euros multiplié par le nombre d'heures réelles effectuées.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L. 213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut relatif à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 ;

Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;

Considérant que le Centre de Gestion du Haut-Rhin est habilité à intervenir pour assurer des médiations ;

Considérant que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

Considérant qu'en dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de Gestion si elle l'estime utile,

Considérant que la collectivité rémunérera le Centre de Gestion à chaque médiation engagée selon les modalités mentionnées à la convention annexée,

VU l'avis favorable du Comité Technique du 10 novembre 2022,

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention-cadre d'adhésion à la mission de médiation telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 2 : convention-cadre d'adhésion à la mission de médiation avec le Centre de Gestion*

## **11. Rapport d'activités 2021 de Colmar Agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque commune membre.

**Le conseil municipal PREND ACTE**, sans remarque ni observation, du rapport 2021 de Colmar Agglomération annexé à la présente délibération.

*Annexe 3 : Rapport d'activités 2021 de Colmar Agglomération*

## **12. Dissolution du Syndicat Mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg et répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres**

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Le Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg a été créé entre la CeA, la Région Grand Est et les communes de Wintzenheim, Wettolsheim, Eguisheim et Husseren-les-Châteaux.

Il a été créé pour valoriser le château et développer l'offre patrimoniale et touristique. Maintenant, ce haut lieu stratégique est devenu un haut lieu de tourisme pour toute la famille. Le château du Hohlandsbourg propose des visites libres ou guidées, des expositions, de nombreuses animations festives, culturelles, ludiques, tournées principalement autour du médiéval.

Il s'agit de dissoudre le syndicat pour transférer les activités, l'organisation et le fonctionnement, le budget avec l'actif et le passif, ainsi que les agents territoriaux, à la CeA, d'ores et déjà propriétaire du château.

Considérant que le Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg peut être dissous par le consentement de l'ensemble de ses membres,

Considérant que la Collectivité européenne d'Alsace a indiqué reprendre en régie directe la gestion du château du Hohlandsbourg qui est sa propriété,

Considérant les travaux et échanges intervenus entre les membres pour préparer la dissolution et fixer les conditions de liquidation du syndicat mixte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-25-1, L. 5212-33, L. 5721 -1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg du 20 juin 2022 relative à l'évolution du syndicat mixte et la mise en place de groupes de travail en vue de préparer sa dissolution,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg du 19 septembre 2022 relative à l'évolution statutaire du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg concernant la dissolution,

Vu l'avis favorable du comité technique placé auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin en date du 20 septembre 2022,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg du 14 novembre 2022 décidant la dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg et proposant la répartition de l'actif et du passif du Syndicat entre les collectivités membres,

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DONNE** son accord sur la dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg avec une fin d'exercice des compétences au 31 décembre 2022 et une dissolution effective courant 2023 après le vote du compte administratif de l'année 2022,
- **ACCEPTE** les conditions de liquidation du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg, telles qu'elles sont précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'arrêté de fin d'exercice des compétences et l'arrêté de dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg dans les conditions décrites dans les présents documents.

*Annexe 4 : Conditions de liquidation du syndicat mixte d'aménagement du Château du Hohlandsbourg, état des biens et liste indicative des contrats*

### **13. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'installation d'équipements complémentaires de vidéo-protection**

Rapporteur : Benoit FREYBURGER

La commune de Wintzenheim a installé un système de vidéo-protection urbaine afin de :

- Protéger ses installations publiques,
- Constater les éventuelles incivilités au niveau des espaces conteneurs,
- Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agressions, de vols ou de trafics de produits illicites,
- Constater des infractions aux règles de la circulation,
- Réguler les flux de transports.

78 caméras ont été disposées sur différents secteurs répartis sur le territoire de la commune tant à Wintzenheim-Centre qu'à Logelbach.

Il s'avère qu'il est nécessaire de compléter les équipements en place avec :

- Une vidéo-protection dans les espaces publics et/ou à proximité des équipements publics :
  - Point d'apport volontaire rue Saint Odile : 1 caméra de contexte + une caméra fixe + réseaux wifi : 13 258 € HT
  - Place de Gaulle : 2 caméras contexte grand angle : 9216 € HT
  - Ateliers municipaux (protection des biens après constat de dégradations) : 1 caméra panoramique : 9 012 € HT
- Une vidéo-protection sur les axes routiers :
  - Rue Joffre : installation de 2 caméras contexte grand-angle et 1 caméra fixe + réseaux fibres : 15 973 € HT

Soit un coût global de l'opération de 47 459 € HT, soit 56 950,80 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

	Montant en € HT	%
<b>Commune</b>	33 222 €	70%
<b>Etat - DETR</b>	14 237 €	30%
<b>Total</b>	<b>47 459 € HT</b>	

**Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :**

- **ADOpte** le projet d'installation complémentaire au système de vidéo-protection tel que présenté d'un montant prévisionnel de 47 459 € H.T,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'EquipeMENT des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 30 % soit 14 237 €,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **14. Demande de modification du montant de la subvention sollicitée auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la création d'un accueil et d'une restauration périscolaires**

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Par délibérations du 22 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le projet de construction d'un accueil et d'une restauration périscolaires et a sollicité à ce titre une subvention de 200 000 € auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Or, à cette période, la CeA travaillait à la définition de son futur dispositif de contractualisation. Suite au dépôt de la demande de subvention, la commune a reçu un accusé de réception et une autorisation de démarrer les travaux en date du 04 février 2022, la CeA précisant que le dossier sera étudié ultérieurement.

Il s'agit toujours de créer un accueil périscolaire et une restauration avec un agrément de 180 places comprenant :

90 places répartis entre plusieurs espaces pour l'activité périscolaire,

- 2\*90 places pour la restauration répartis en deux services.

soit une capacité totale de 180 places. Le nouveau bâtiment développe une surface utile totale de 1054 m<sup>2</sup> (1225 m<sup>2</sup> de surface-plancher) dont 813,5 m<sup>2</sup> sont à destination de l'accueil périscolaire.

L'accueil et la restauration périscolaire représentent 77,2% de la surface utile du bâtiment. Le coût des travaux, avec l'actualisation était de 2 966 000 € HT.

Toutefois, depuis cette date, la définition de l'équipement a évolué, l'enveloppe financière actualisée était de 2.966.000€ en décembre 2021 et était de 3.888.000 € en mai 2022 avec les travaux et équipements complémentaires suivants :

- Réaménagement des cours d'école avec pour objectif de désimpermeabiliser les espaces extérieurs, augmenter les surfaces végétales et créer des îlots de fraîcheur : + 398 000 €
- Production collective de chaleur par pompe à chaleur avec puits et installation de poutres climatiques dans les salles d'activités et le restaurant : + 397 000 €

- Contrôle d'accès au périscolaire par badge : + 38 000 €  
Soit un total de coût de travaux évalué à environ 3.800.000 € HT.

Les marchés de travaux ont fait l'objet d'un appel à concurrence et les résultats des offres ont montré une augmentation substantielle des coûts de construction de l'ordre de 18%, pour porter la totalité des travaux à 4.505.000 €.

Le coût total de l'ouvrage est de 5 385 000 € et le coût travaux de 4 505 000 € HT comprenant :

	<b>Coût HT</b>
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>5 385 000 €</b>
Etudes diverses (géomètres, études géotechniques...)	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	640 000 €
Conduite de travaux, CSPS, Contrôle technique	120 000 €
Frais connexes (raccordements réseaux ...)	70 000 €
<b>Coûts travaux</b>	<b>4 505 000 €</b>

	<b>Surfaces utiles</b>	<b>%</b>	<b>Coût du projet</b>
<b>Accueil périscolaire et restauration</b>	813,5 m <sup>2</sup>	77,2%	3 477 860 €
<b>Locaux communauté de paroisses</b>	240,6 m <sup>2</sup>	22,8 %	1 027 140 €

Afin d'accompagner les territoires alsaciens dans leurs projets de développement au service de leurs populations, la CeA a décidé de mettre en place une démarche contractualisée avec les 7 territoires constituant la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le Fonds d'Attractivité Alsace (FAA) a vocation à soutenir les projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation de chaque territoire, à des besoins non-couverts, favorisant le développement et améliorant le service public.

Le projet de création de l'accueil périscolaire répond à des enjeux partagés, à savoir :

- C'est un projet répondant aux besoins de la population, le service périscolaire actuel étant saturé et peu attractif dans la mesure où l'accueil sur plusieurs sites complexifie l'organisation et favorise peu le déroulement d'une véritable pause méridienne. Un équipement global et proche des écoles permettra de créer un service attractif à plusieurs titres, au niveau familial et social à destination de toutes les populations,
- C'est un projet en phase avec les nécessités de la transition écologique et énergétique : la démolition de l'ancien presbytère, mal isolé et peu fonctionnel, laisse la place à un nouveau bâtiment répondant aux exigences thermiques actuelles. La mise en place d'un système de pompe à chaleur avec puits et système géothermique permettra à terme de remplacer les modes de chauffage actuels. Enfin, le réaménagement des cours avec la désimperméabilisation des espaces extérieurs, l'augmentation des surfaces végétales et la création des îlots de fraîcheur s'inscrivent totalement dans les objectifs de la transition écologique souhaitée.

Dans le cadre de la nouvelle politique de soutien, la commune a mobilisé différents partenaires financiers :

	Montant HT	% par rapport aux travaux spécifiques de l'accueil périscolaire	% par rapport à l'opération globale
Colmar Agglomération	260 000 €	7,5% A déposer	4,8 %
Etat – DETR	400 000 €	11,6% Obtenus	7,5 %
Etat – DETR – espaces extérieurs renaturisés	109 875 €	3,2% A déposer	2 %
Agence de l'Eau	109 875 €	3,2% A déposer	2 %
Région Grand Est	200 000 €	5,7% Obtenus	3,7 %
Collectivité Européenne d'Alsace	870 000 €	25% A déposer	16,2 %
Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin – Construction du nouvel accueil périscolaire	300 000 €	8,6% Obtenus	5,6 %
Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin – Equipements et mobilier	97 200 €	2,8% En cours	1,8%
Commune de Wintzenheim	1 130 910 €	32,5%	56,4% 3 038 050 €
<b>Total</b>		<b>3 477 860 €</b>	<b>5 385 000 €</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace d'un montant de 870 000 € soit 25% du montant des travaux,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **15. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la renaturation des cours d'école de Wintzenheim-centre**

Rapporteur : Dominique HEROLD

Dans le cadre du projet de création de l'accueil périscolaire, une réflexion a été engagée sur l'aménagement des espaces extérieurs des écoles qui devraient être mutualisés entre les deux équipements scolaires et périscolaires.

En effet, les cours actuelles sont majoritairement aménagées avec des matériaux imperméables.

Dans le cadre de la transition énergétique, il s'agissait d'optimiser les aménagements, en sachant que la mise en place du nouveau système de pompe à chaleur connecté à des puits de forage (géothermie) à l'est et à l'ouest traversant suppose le passage de réseaux dans les cours des écoles sur une distance de 100 mètres.

Ainsi, il a été décidé de réaménager les cours d'école en « renaturant » les espaces en décrouant les enrobés, en créant des zones de fraîcheurs par des plantations et des arbres.

L'étude de désimperméabilisation des cours porte sur la surface totale des deux cours (maternelle et élémentaire) déduction faite de l'emprise du bâtiment du périscolaire à construire.

La partie du terrain actuellement occupée par le presbytère et qui accueillera le périscolaire n'est donc pas comptabilisée. Les abords du périscolaire seront tous perméables (pleine terre ou terrasse bois) tout comme l'étaient majoritairement les abords du presbytère.

Les espaces extérieurs des écoles sont actuellement composés de deux cours, une pour l'école élémentaire à l'Ouest et une pour l'école maternelle à l'Est séparées par des zones en pleine terre. Ces bandes végétales accueillent des arbres de haute tige, avec pour certains de beaux volumes, qui seront tous conservés.

Les eaux pluviales des cours ne sont actuellement collectées par aucun système spécifique. Une partie s'écoule naturellement vers les zones en pleine terre, mais sans dispositif d'infiltration de type noue, le reste s'écoule vers l'espace public où elles sont récupérées dans le réseau public.

La cour maternelle comprend également une zone de jeu en sol amortissant en granulés plastiques non perméable.

Le principe d'intervention consiste à augmenter les surfaces perméables en s'appuyant sur celles existantes afin de conserver l'ensemble des arbres et arbustes déjà présents sur le site et qui par leurs volumes généreux génèrent ombre et fraîcheur. Certaines surfaces en enrobé sont conservées car elles sont nécessaires à l'usage des cours (activités, marquage au sol...).

Dans les zones en pleine terre à l'interface entre les cours et dans la cour de l'école élémentaire, de larges noues sont projetées vers lesquelles seront dirigées les eaux pluviales des surfaces imperméables pour y être infiltrées.

De nouveaux arbres et arbustes seront plantés dans l'ensemble des espaces verts en particulier dans les espaces périphériques actuellement peu pourvus, en particulier la limite sud de la cour de l'école élémentaire.

L'aire de jeux en sol amortissant de la cour maternelle sera remplacée par une zone en copeaux de bois permettant de rendre cet espace perméable.

Le projet propose une amélioration nette des surfaces perméables de +1633 m<sup>2</sup> grâce notamment à la diminution de surfaces d'enrobé (-1315 m<sup>2</sup>) remplacées par des zones en pleine terre. Le solde de cette amélioration étant réalisé par des zones créées en enrobé poreux (+732 m<sup>2</sup>), en pavés drainant (+153 m<sup>2</sup>) et en copeaux de bois (+179 m<sup>2</sup>).

ETAT EXISTANT			ETAT PROJETE			DIFFERENCE
Surfaces imperméables			Surfaces imperméables			
Enrobé	3785 m <sup>2</sup>	70 %	Enrobé	2470 m <sup>2</sup>	46 %	-1315 m <sup>2</sup> /-24 %
Sol amortissant	318 m <sup>2</sup>	6%				
<b>Total</b>	<b>4103 m<sup>2</sup></b>	<b>76 %</b>	<b>Total</b>	<b>2470 m<sup>2</sup></b>	<b>46 %</b>	<b>-1633 m<sup>2</sup>/-30 %</b>
Surfaces perméables			Surfaces perméables			
Pleine terre	1287 m <sup>2</sup>	24 %	Pleine terre	1870 m <sup>2</sup>	35 %	+583 m <sup>2</sup> /+11 %
Bac à sable	14 m <sup>2</sup>	0.2 %	Enrobé poreux	732 m <sup>2</sup>	13 %	+732 m <sup>2</sup> /+13 %
			Pavés drainants	153 m <sup>2</sup>	3 %	+153 m <sup>2</sup> /+3 %
			Copeaux de bois	179 m <sup>2</sup>	3 %	+179 m <sup>2</sup> /+3 %
<b>Total</b>	<b>1301 m<sup>2</sup></b>	<b>24 %</b>	<b>Total</b>	<b>2934 m<sup>2</sup></b>	<b>54 %</b>	<b>+1633 m<sup>2</sup>/+30 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5404 m<sup>2</sup></b>		<b>TOTAL</b>	<b>5404 m<sup>2</sup></b>		

Pour les zones en enrobé imperméable, elles sont orientées vers les noues disposées dans les aménagements végétaux de manière à ce que les eaux pluviales soient infiltrées, contrairement à la situation existante.

Le coût de ces aménagements s'élève à 366 250 € HT comprenant :

- Terrassements : 58 643 €
- Aménagements paysagers : 193 881 €
- Plantations : 25 324 €
- Divers : 74 705 €
- Electricité : 13 697 €

Lors des premières demandes de subventions, ces travaux n'étaient pas compris dans la mesure où les évaluations ne concernaient que les travaux du bâtiment et des espaces proches de l'accueil périscolaire.

L'Agence de l'Eau participe au financement des aménagements participant à la récupération des eaux pluviales, à la renaturation et la création de zones de fraîcheur.

Ainsi, pour ces aménagements particuliers, le plan de financement serait le suivant :

	Montant en € HT
<b>Commune</b>	146 500 €
<b>Agence de l'Eau</b>	109 875 €
<b>Etat - DETR</b>	109 875 €
<b>Total</b>	<b>366 250€ HT</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau d'un montant de 109 875 €,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **16. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la renaturation des cours d'école de Wintzenheim-centre**

Rapporteur : Dominique HEROLD

Dans le cadre du projet de création de l'accueil périscolaire, une réflexion a été engagée sur l'aménagement des espaces extérieurs des écoles qui devraient être mutualisés entre les deux équipements scolaires et périscolaires.

En effet, les cours actuelles sont majoritairement aménagées avec des matériaux imperméables.

Dans le cadre de la transition énergétique, il s'agissait d'optimiser les aménagements, en sachant que la mise en place du nouveau système de pompe à chaleur connecté à des puits de forage (géothermie) à l'est et à l'ouest traversant suppose le passage de réseaux dans les cours des écoles sur une distance de 100 mètres.

Ainsi, il a été décidé de réaménager les cours d'école en « renaturant » les espaces en décrouant les enrobés, en créant des zones de fraîcheurs par des plantations et des arbres.

L'étude de désimperméabilisation des cours porte sur la surface totale des deux cours (maternelle et élémentaire) déduction faite de l'emprise du bâtiment du périscolaire à construire.

La partie du terrain actuellement occupée par le presbytère et qui accueillera le périscolaire n'est donc pas comptabilisée. Les abords du périscolaire seront tous perméables (pleine terre ou terrasse bois) tout comme l'étaient majoritairement les abords du presbytère.

Les espaces extérieurs des écoles sont actuellement composés de deux cours, une pour l'école élémentaire à l'Ouest et une pour l'école maternelle à l'Est séparées par des zones en pleine terre. Ces bandes végétales accueillent des arbres de haute tige, avec pour certains de beaux volumes, qui seront tous conservés.

Les eaux pluviales des cours ne sont actuellement collectées par aucun système spécifique. Une partie s'écoule naturellement vers les zones en pleine terre, mais sans dispositif d'infiltration de type noue, le reste s'écoule vers l'espace public où elles sont récupérées dans le réseau public.

La cour maternelle comprend également une zone de jeu en sol amortissant en granulés plastiques non perméable.

Le principe d'intervention consiste à augmenter les surfaces perméables en s'appuyant sur celles existantes afin de conserver l'ensemble des arbres et arbustes déjà présents sur le site et qui par leurs volumes généreux génèrent ombre et fraîcheur. Certaines surfaces en enrobé sont conservées car elles sont nécessaires à l'usage des cours (activités, marquage au sol...).

Dans les zones en pleine terre à l'interface entre les cours et dans la cour de l'école élémentaire, de larges noues sont projetées vers lesquelles seront dirigées les eaux pluviales des surfaces imperméables pour y être infiltrées.

De nouveaux arbres et arbustes seront plantés dans l'ensemble des espaces verts en particulier dans les espaces périphériques actuellement peu pourvus, en particulier la limite sud de la cour de l'école élémentaire.

L'aire de jeux en sol amortissant de la cour maternelle sera remplacée par une zone en copeaux de bois permettant de rendre cet espace perméable.

Le projet propose une amélioration nette des surfaces perméables de +1633 m<sup>2</sup> grâce notamment à la diminution de surfaces d'enrobé (-1315 m<sup>2</sup>) remplacées par des zones en pleine terre. Le solde de cette amélioration étant réalisé par des zones créées en enrobé poreux (+732 m<sup>2</sup>), en pavés drainant (+153 m<sup>2</sup>) et en copeaux de bois (+179 m<sup>2</sup>).

ETAT EXISTANT			ETAT PROJETE			DIFFERENCE
Surfaces imperméables			Surfaces imperméables			
Enrobé	3785 m <sup>2</sup>	70 %	Enrobé	2470 m <sup>2</sup>	46 %	-1315 m <sup>2</sup> /-24 %
Sol amortissant	318 m <sup>2</sup>	6%				
<b>Total</b>	<b>4103 m<sup>2</sup></b>	<b>76 %</b>	<b>Total</b>	<b>2470 m<sup>2</sup></b>	<b>46 %</b>	<b>-1633 m<sup>2</sup>/-30 %</b>
Surfaces perméables			Surfaces perméables			
Pleine terre	1287 m <sup>2</sup>	24 %	Pleine terre	1870 m <sup>2</sup>	35 %	+583 m <sup>2</sup> /+11 %
Bac à sable	14 m <sup>2</sup>	0.2 %	Enrobé poreux	732 m <sup>2</sup>	13 %	+732 m <sup>2</sup> /+13 %
			Pavés drainants	153 m <sup>2</sup>	3 %	+153 m <sup>2</sup> /+3 %
			Copeaux de bois	179 m <sup>2</sup>	3 %	+179 m <sup>2</sup> /+3 %
<b>Total</b>	<b>1301 m<sup>2</sup></b>	<b>24 %</b>	<b>Total</b>	<b>2934 m<sup>2</sup></b>	<b>54 %</b>	<b>+1633 m<sup>2</sup>/+30 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5404 m<sup>2</sup></b>		<b>TOTAL</b>	<b>5404 m<sup>2</sup></b>		

Pour les zones en enrobé imperméable, elles sont orientées vers les noues disposées dans les aménagements végétaux de manière à ce que les eaux pluviales soient infiltrées, contrairement à la situation existante.

Le coût de ces aménagements s'élève à 366 250 € HT comprenant :

- Terrassements : 58 643 €
- Aménagements paysagers : 193 881 €
- Plantations : 25 324 €
- Divers : 74 705 €
- Electricité : 13 697 €

Lors des premières demandes de subventions, ces travaux n'étaient pas compris dans la mesure où les évaluations ne concernaient que les travaux du bâtiment et des espaces proches de l'accueil périscolaire.

L'Etat, par la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) participe au financement des aménagements participant à la récupération des eaux pluviales, à la renaturation et la création de zones de fraîcheur. Par ailleurs, la DETR participe également aux aménagements scolaires extérieurs.

Ainsi, pour ces aménagements particuliers, le plan de financement serait le suivant :

	Montant en € HT	%
<b>Commune</b>	146 500 €	40%
<b>Agence de l'Eau</b>	109 875 €	30%
<b>Etat - DETR</b>	109 875 €	30%
<b>Total</b>	<b>366 250€ HT</b>	

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le projet de renaturation des cours d'écoles tel que présenté d'un montant prévisionnel de 366 250 € H.T,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 109 875 € soit 30% du montant des travaux,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **17. Demande d'une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la création de deux relais-lecture**

Rapporteur : Danièle ARNOLD

Jusqu'en 2019, les habitants de la commune de Wintzenheim bénéficiaient du service Médiabus du Département du Haut-Rhin. Ce service était utilisé du fait de la proximité et de l'accès possible aux livres du fonds départemental. Pour des motifs liés à l'organisation et au financement, la CeA a décidé d'arrêter le Médiabus.

Afin de mettre à disposition des habitants une offre de lecture publique, un projet de création de deux relais-lecture, l'un à Wintzenheim-Centre et l'autre à Logelbach, a été conçu en collaboration étroite avec la CeA.

Au préalable du projet, la CeA a demandé que la commune mobilise des bénévoles susceptibles d'être intéressés par ce projet et de s'investir dans le fonctionnement de ces deux relais-lecture. La Collectivité

demandait également que la commune reste organisatrice, sans création d'association. Ainsi, les bénévoles sont rattachés à la commune, sur la base d'une charte.

Une vingtaine de personnes, réparties entre Logelbach et Wintzenheim-Centre, se sont déclarées intéressées et ont rejoint le projet. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, permettant ainsi une participation active à la réalisation.

La CeA assure la formation des bénévoles au logiciel de prêt qu'elle fournit et s'engage également à donner accès au fond départemental.

Les deux sites proposés se situent dans les locaux des mairies.

A Wintzenheim-Centre, il s'agit d'une salle de réunion d'environ 35 m<sup>2</sup>, située au rez-de-chaussée, accessible directement par la rue Clémenceau.

Le parti d'aménagement est de créer un espace type « librairie » utilisant la vitrine donnant sur la rue Clémenceau comme un point d'appel à entrer dans le lieu.

A Logelbach, la mairie annexe dont une partie des locaux n'est plus utilisée verra son rez-de-chaussée réaménagé. L'ancienne salle de réunion, les anciens bureaux ainsi que le hall d'entrée seront revisités pour créer :

- un accueil presse avec un bureau d'accueil pour les réservations, les retours,
- un espace adulte pour la lecture, avec rayonnages et mobiliers,
- un espace Jeunesse dans l'ancienne salle de réunion permettant de mettre en place des espaces modulables pour accueillir différents publics, des plus jeunes (espace lecture de contes) aux plus grands.

Au total, c'est quelques 100 m<sup>2</sup> pouvant offrir une véritable offre en lecture publique qui seront rénovés et adaptés.

Afin d'accompagner les territoires alsaciens dans leurs projets de développement au service de leurs populations, la CeA a décidé de mettre en place une démarche contractualisée avec les 7 territoires constituant la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le Fonds d'Attractivité Alsace (FAA) a vocation à soutenir les projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation de chaque territoire, à des besoins non-couverts, favorisant le développement et améliorant le service public.

Le projet de création des deux relais-lecture répond à ces enjeux partagés, à savoir :

- C'est un projet répondant aux besoins de la population en termes de lecture publique permettant de créer une alternative d'offre de proximité. La fréquentation du Médiabus ainsi que la mobilisation des bénévoles montrent qu'il y a un besoin de créer une offre proche des habitants.
- C'est un équipement créateur de cohésion sociale et d'attractivité par la fréquentation de différents publics en âges avec enfants, adultes et aînés, issus de tous horizons, et permettant d'ouvrir à une grande variété de collections.

#### Coût de l'opération :

Travaux : 376 000 € HT dont :

- *Relais-lecture de Wintzenheim – centre : 102 000 € HT*
- *Relais – lecture de Logelbach : 274 000 € HT*

Maîtrise d'œuvre : 37 600 € HT

**Total : 413 600 € HT**

La maîtrise d'œuvre et les travaux représentent un coût global estimé à 413 600€ euros H.T.

	Montant HT	%
Région Grand Est	82 700 €	20%
Colmar Agglomération	41 400 €	10%
Collectivité Européenne d'Alsace	82 700 €	20%
Commune de Wintzenheim	206 800 €	50%
<b>Total</b>	<b>413 600 HT</b>	

Ainsi, la commune sollicite une aide à l'investissement de 82 700 € soit 20% des dépenses.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de création de deux relais-lecture ainsi que son plan de financement tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace d'un montant de 82 700 € soit 20% du montant des dépenses,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**18. Demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la création de deux relais-lecture**

Rapporteur : Mireille WEISS

Jusqu'en 2019, les habitants de la commune de Wintzenheim bénéficiaient du service Médiabus du Département du Haut-Rhin. Ce service était utilisé du fait de la proximité et de l'accès possible aux livres du fonds départemental. Pour des motifs liés à l'organisation et au financement, la CeA a décidé d'arrêter le Médiabus.

Afin de mettre à disposition des habitants une offre de lecture publique, un projet de création de deux relais-lecture, l'un à Wintzenheim-Centre et l'autre à Logelbach, a été conçu en collaboration étroite avec la CeA.

Au préalable du projet, la CeA a demandé que la commune mobilise des bénévoles susceptibles d'être intéressés par ce projet et de s'investir dans le fonctionnement de ces deux relais-lecture. La Collectivité demandait également que la commune reste organisatrice, sans création d'association. Ainsi, les bénévoles sont rattachés à la commune, sur la base d'une charte.

Une vingtaine de personnes, réparties entre Logelbach et Wintzenheim-Centre, se sont déclarées intéressées et ont rejoint le projet. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, permettant ainsi une participation active à la réalisation.

La CeA assure la formation des bénévoles au logiciel de prêt qu'elle fournit et s'engage également à donner accès au fond départemental.

Les deux sites proposés se situent dans les locaux des mairies.

A Wintzenheim-Centre, il s'agit d'une salle de réunion d'environ 35 m<sup>2</sup>, située au rez-de-chaussée, accessible directement par la rue Clémenceau.

Le parti d'aménagement est de créer un espace type « librairie » utilisant la vitrine donnant sur la rue Clémenceau comme un point d'appel à entrer dans le lieu.

A Logelbach, la mairie annexe dont une partie des locaux n'est plus utilisée verra son rez-de-chaussée réaménagé. L'ancienne salle de réunion, les anciens bureaux ainsi que le hall d'entrée seront revisités pour créer :

- un accueil presse avec un bureau d'accueil pour les réservations, les retours,
- un espace adulte pour la lecture, avec rayonnages et mobiliers,
- un espace Jeunesse dans l'ancienne salle de réunion permettant de mettre en place des espaces modulables pour accueillir différents publics, des plus jeunes (espace lecture de contes) aux plus grands.

Au total, c'est quelques 100 m<sup>2</sup> pouvant offrir une véritable offre en lecture publique qui seront rénovés et adaptés.

Afin d'accompagner les territoires alsaciens dans leurs projets de développement au service de leurs populations, la CeA a décidé de mettre en place une démarche contractualisée avec les 7 territoires constituant la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le Fonds d'Attractivité Alsace (FAA) a vocation à soutenir les projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation de chaque territoire, à des besoins non-couverts, favorisant le développement et améliorant le service public.

Le projet de création des deux relais-lecture répond à ces enjeux partagés, à savoir :

- C'est un projet répondant aux besoins de la population en termes de lecture publique permettant de créer une alternative d'offre de proximité. La fréquentation du Médiabus ainsi que la mobilisation des bénévoles montrent qu'il y a un besoin de créer une offre proche des habitants.
- C'est un équipement créateur de cohésion sociale et d'attractivité par la fréquentation de différents publics en âges avec enfants, adultes et aînés, issus de tous horizons, et permettant d'ouvrir à une grande variété de collections.

#### Coût de l'opération :

Travaux : 376 000 € HT dont :

- *Relais-lecture de Wintzenheim – centre : 102 000 € HT*
- *Relais – lecture de Logelbach : 274 000 € HT*

Maîtrise d'œuvre : 37 600 € HT

**Total : 413 600 € HT**

La Région Grand Est a développé une politique de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité. Dans ce cadre, une aide régionale peut être apportée pour la réhabilitation et/ou l'extension de bâtiments pour améliorer les services de proximité dont l'offre culturelle pour les habitants.

**Le projet de Relais-Lecture** (tout comme le projet de création de l'accueil périscolaire) **est inscrit dans le cadre du PTRTE.**

**La maîtrise d'œuvre et les travaux** représentent un coût global estimé à 413 600 € euros H.T.

	Montant HT	%
<b>Région Grand Est</b>	82 700 €	20%
<b>Colmar Agglomération</b>	41 400 €	10%
<b>Collectivité Européenne d'Alsace</b>	82 700 €	20%
<b>Commune de Wintzenheim</b>	206 800 €	50%
<b>Total</b>	<b>413 600 HT</b>	

Ainsi, la commune sollicite une aide à l'investissement de 82 700 € soit 20% des dépenses.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de création de deux relais-lecture ainsi que son plan de financement tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est d'un montant de 82 700 € soit 20% du montant des dépenses,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **19. Informations**

#### **Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT**

JUMADIS - M. Bruno RAZER : construction d'une station-service. 1 Route de Turckheim – LOGELBACH  
Commune de Wintzenheim - M. Serge NICOLE : construction d'un bâtiment comprenant le péricolaire, le presbytère et des locaux techniques, 27 Rue des Remparts – WINTZENHEIM

M. Philippe WEIBEL : ajout sur terrasse d'une véranda avec une partie préau, 14 Rue des Acacias – WINTZENHEIM

M. David HAEFFELIN : rénovation et agrandissement de 2 maisons d'habitation. Modification des lucarnes et création d'un appartement, 58 Rue Clemenceau – WINTZENHEIM

M. Christian WEBER : ajout d'un garage accolé à la maison et isolation des façades, 3 Rue du Docteur Pflimlin – LOGELBACH

M. Jean WALTHER : installation d'un carport sur une place de parking existante, 10 Rue Clemenceau – WINTZENHEIM

Mme Sandrine NEYER : Réfection de la toiture, pose de fenêtres de toit, isolation et peinture des façades, suppression du conduit de cheminée, 4 Rue Oberlinden – WINTZENHEIM

Mme Suzanne VERSLYPPE : installation de 8 panneaux photovoltaïques, 1 Rue du Muhlfeld – LOGELBACH

M. Alexandre HUSSER : création d'un conduit de cheminée et d'un poêle à bois, 11 Rue Oberlinden – WINTZENHEIM

M. Pascal SAULNIER : création d'une véranda, 7 A Route de Colmar – WINTZENHEIM

M. Guillaume JOLY : remplacement des menuiseries extérieures, 35 Rue des Trois-Châteaux – WINTZENHEIM

Mme Florence BRAYE : installation d'une fenêtre de toit en façade ouest, 91 Route de Colmar – WINTZENHEIM

M. Cédric BOBERIETHER : Installation d'un carport, 36 Rue des Tisserands – LOGELBACH

M. Dominique HEROLD : construction d'une véranda, 2 Rue du Chêne – WINTZENHEIM

VITI'WALD : installation de panneaux photovoltaïques, 5 Rue des Champs – LOGELBACH

Mme Judite LORRE-FARINHA : pose d'une clôture, 16 Rue des Laboureurs – WINTZENHEIM

M. Alain PRUVOST : pose de brise-vue en aluminium anodisé (clôture en limite séparative), 2 Impasse du Florimont – LOGELBACH

M. Nicolas JAMMES : pose de 8 panneaux photovoltaïques, 14 Allée des Marronniers – LOGELBACH

M. Joris FRAYON : mise en place d'un carport, 134 A Route de Colmar – WINTZENHEIM

M. François PINEAU : modification et création de fenêtres de toit, ravalement de façades et changement de porte de garage, 13 Rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

M. Michel BOULEAU : création d'un carport, 5 Rue de l'Abbé Stupfel – WINTZENHEIM

Mme Fatma HAMDANE : isolation, 2 Route d'Eguisheim – LOGELBACH

SEVEA ENERGY : installation de panneaux photovoltaïques, 8 Rue de l'Abbé Stupfel – WINTZENHEIM

Mme Laurence SIX : mise en place d'un conduit de cheminée, 29 Rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

M. Claude SCHMITT : rénovation de la façade, peinture et bardage, 15 Rue des Ecoles – WINTZENHEIM

A. PATRIMOINE - M. Alban STAEHLE : réalisation d'un mur béton côté sud et ouest de la parcelle, 115 Rue Clemenceau – WINTZENHEIM

Mme Jessica LOTHAMMER : pose de velux, 18 Rue du Bouleau – WINTZENHEIM

INFINITY & ENERGY - M. Jérémie ROCHE : installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur un abri, 4 Rue des Tisserands – LOGELBACH

Mme Caroline GARTNER et M. Stéphane KUNTZ : remplacement de la clôture, 16 A Rue de la Croix-Blanche – WINTZENHEIM

M. Bertrand NAVE : mise en place d'un carport, 7 A Rue des Tisserands – LOGELBACH

M. Claude KLINGER-ZIND : remplacement isolation et bardage bois, mise en place de tôle de rive, 126 Rue Clemenceau – WINTZENHEIM

M. Didier MARTZ : installation d'un système photovoltaïque 9 kwc en toiture en revente de surplus, 3 chemin du Herrenpfad – WINTZENHEIM

M. Michel ROEDER-MONGILARDI : installation d'un carport avec 8 panneaux photovoltaïques, 24 Rue du Tiefenbach – WINTZENHEIM

M. Joël DELACOTE : remplacement du bardage, 1 Rue du Taenchel – WINTZENHEIM

**Manifestations** : Daniel LEROY

<b>NOVEMBRE 2022</b>		
26	9h00 – 17h00	Stage de Self Defense du Karaté Club - Cosec
26		Sainte – Barbe organisée par les Sapeurs-Pompiers – Salle Laurentia
26	20h00	Représentation du Théâtre de la Citerne « En pleine mer » Slavomir MROZEK – Auditorium de l'Arthuss
26 et 27	Journée	Brocante – Halle des fêtes
26	16h00 – 18h00	Mini tournoi de judo pour les adultes – Pôle sportif
27	8h00 – 18h00	
<b>DECEMBRE 2022</b>		
02	14h00 – 19h00	Marché de Noël – Inauguration samedi à 11h00 – Halle et place des fêtes
03 - 04	10h00 – 19h00	
03	9h00 – 23h00	Une Saint-Nicolas hors du commun – Boulangerie Cézamie de Logelbach
03	20h00	Représentation du Théâtre de la Citerne « En pleine mer » Slavomir
04	15h00	MROZEK – Salle Laurentia
04	11h00	Cérémonie officielle de la Sainte-Barbe – Cour de l'école Dame-Blanche et gymnase scolaire
04	18h00	Concert Desidela « On Christmas night » avec la chorale Saint-Jacques de Walbach – Eglise de Logelbach
05 au 16		Exposition Hop'art de Clémence HAEFFELE, vernissage le 09 à 16h00 – Hall de l'Arthuss
06	16h00 – 18h00	Animation de la Saint-Nicolas Défilé du Saint-Nicolas de la Mairie à la Halle des Fêtes suivi d'un goûter – Rue Clemenceau et Halle des Fêtes
06	16h00 – 19h30	Don du sang – Salle Laurentia
07	20h00	Concert Brocante de Noël – La Camelote - Auditorium de l'Arthuss
09	20h30	Concert des Hussards d'Altkirch – Eglise Saint-Laurent
09	14h00 – 19h00	Marché de Noël – inauguration le 09 à 17h30 – Parvis de l'église à
10 et 11	10h00 – 19h00	Logelbach
10	16h00	Conte de Noël « Mystère au Pôle Nord » de l'Ecole de Musique - Cosec
11	Journée	Bourse aux vêtements de l'école La Dame Blanche – Halle des Fêtes
11	16h00	Concert du Clair de Noël de la Croche Chœur « Concert de l'Avent » - Eglise de Logelbach
15	19h00	Réunion du conseil municipal – Salle du conseil municipal

### Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. Modifications d'affectation des propriétés communales : aucune décision
2. Réalisation des emprunts : aucune décision
3. Marchés passés :

Tiers	Objet	Montant	Emission
MENUISERIE BREY	LOT 14 MENUISERIES INTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	86,18	08/11/2022
MENUISERIE BREY	LOT 14 MENUISERIES INTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	1637,48	08/11/2022
SCHINDLER	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL LOGELBACH	374,05	14/10/2022
SCHINDLER	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL LOGELBACH	108,48	14/10/2022
RECORD PORTES A	CONTRAT MAINTENANCE PORTE AUTOMATIQUE POLE MEDICAL LOG	488,4	30/09/2022
FOUSSIER	PLAQUE POLE MEDICAL LOGELBACH	12,82	15/09/2022
TME ASCENSEURS	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL WINTZ	564,52	26/10/2022
GEDIMAT	CLIP ANTI SOULEVEMENT POLE MEDICAL WINTZENHEIM	126	26/10/2022
DISCHGANG	SECURISATION BUCHERON	1632,4	10/11/2022
OLRY ARKEDIA	TRAVAUX PONT HIRN	56341,52	10/11/2022
PONTIGGIA	LOT 1 VOIRIE RUE HIRN	87562,2	10/11/2022
PONTIGGIA	AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE ZIMMERBACH	103710,72	10/11/2022
MANUTAN COLLEC	MOBILIER ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	2172,92	10/11/2022
ADEQUAT	COFFRE FORT POUR BATIMENT ARTHUSS	1536	10/11/2022
METZGER BTP	REFECTION 4 BALCONS LOGEMENT 9 RUE HERZOG A LOGELBACH	20156,4	10/11/2022
SOREBA	VOLETS ROULANTS POUR ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	9135,91	10/11/2022
OLRY ARKEDIA	CREATION D'UN CHEMIN PIETONS A LOGELBACH	15689,46	10/11/2022
MANUTAN	REFRIGERATEUR	984	10/11/2022
CORA	PS5	894,99	10/11/2022
CHAMPION	ACQUISITION D'UN COMPRESSEUR SILENCIEUX PROSIL2022	413,2	10/11/2022
CGED DISTRIBUTI	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUES	151,27	10/11/2022
CGED DISTRIBUTI	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUES	123,77	10/11/2022
TP SERVICE	REPARATION SUITE SINISTRE NACELLE NEW ESK GB336 QW	4089,48	10/11/2022
REGIE MUNI	PRESTATION ENTRETIEN INSTAL SIGNAL LUM	3662,82	10/11/2022
COSEEC	PRESTATION MECANIKES AUTOMNE 2022 TERRAIN D'HONNEUR	4108,44	10/11/2022
GUSTAVE MULLER	DIVERSES FOURNITURES POUR DIVERS CHANTIERS DE PLANTATION	1383,74	10/11/2022
BATIBOIS	PLACAGE DE CHANT ABS ETC ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	1024,73	10/11/2022
BATIBOIS	BANDE BLEU ETC ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	1102,1	10/11/2022
GRAVIERE D	BETON BITUMINEUX SOUPLE	1138,14	10/11/2022
HIRTZ	GAZOLE NON ROUTIER	3160,87	10/11/2022
ALIEL PROJECT	CONCERT DE LEILA CACHET	2100	10/11/2022
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DE LA SALLE LAURENTIA ET DE LA SALLE UNGERER	792	10/11/2022
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DU CLUBHOUSE OCTOBRE 2022	216	10/11/2022
CASA GINA	CONCERT THE CRACKED COOKIES REPAS MIDI	48	10/11/2022
CAVES DE LA FEC	FROMAGE ETC FETE DU MIEL	39,3	10/11/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
VILLE COLMAR RE	CONCERT THE CRACKED COOKIES REPAS	84	10/11/2022
VILLE COLMAR RE	CONCERT DU 211 REPAS	84	10/11/2022
VILLE COLMAR RE	LANCEMENT DE SAISON 12 REPAS	144	10/11/2022
JECKERT B	VIENNOISERIE POUR JURY DE CONCOURS DU 12/10/2022	15,6	10/11/2022
JECKERT B	VIENNOISERIES POUR REUNION GENDARMERIE DU 18102022	10,4	10/11/2022
JECKERT B	50 BREZELS ET 2 KOUGELHOPFS POUR VIN D'HONNEUR	82,21	10/11/2022
FLORENTZ	REPAS COLLET FUME CUIT SALADE ET KNACK JOURNEE DU MIEL	142,54	10/11/2022
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT VACANCES TOUSSAINT	320	10/11/2022
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHES SUCETTES 2022	232,56	10/11/2022
FREPPEL EDAC	INVITATION STE BARBE	100,8	10/11/2022
LRT LES RECYCLE	RECYCLE BETON ETC	411,79	10/11/2022
ART CULINAIRE	DEGUSTATION CULINAIRE DE LA FETE D'AUTOMNE	390	10/11/2022
NET EXPLORER	MAINTENANCE 1 AN APPLICATION START POUR CONSEIL MUNICIPAL	705,6	10/11/2022
TP SERVICE	REPARATION PIAGGO PORTER 853 ZV 68	805,5	10/11/2022
D.S. CONTROLE	CONTROLE TECHNIQUE DACIA DUSTER EE 157 K8 POMPIERS	67,2	10/11/2022
COLMAR EAU	DEPOSE D'UN POTEAU INCENDIE ET POSE D'UNE BOUCHE INCENDIE	771,9	10/11/2022
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	522,76	10/11/2022
HUG METAL	2 TOLES ALU DAMIER ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	342	10/11/2022
COLMAR EAU	CURAGE DE CANALISATION ECOLE ELEMNTAIRE WINTZENHEIM	732,67	10/11/2022
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION AUTOMNE 2022 TERRAIN DE FOOT ANNEXE	225	10/11/2022
COSEEC	PRESTATION MECANIQUE AUTOMNE 2022 TERRAIN DE FOOT ANNEXE	989,64	10/11/2022
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION AUTOMNE 2022 TERRAIN D'HONNEUR	525	10/11/2022
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD 222 FR NOVEMBRE 2022	71,48	10/11/2022
RUC COLMAR	ALBUMS ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	272,3	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	187,23	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	246,73	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	338,84	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	302,35	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	3,52	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	14,66	10/11/2022
ADELYA	GANTS	63,3	10/11/2022
CHAMPION	GILET BOUDRIER VOIRIE	18,6	10/11/2022
EGLINSDOER	COLLIER A GRIFFES ETC VOIRIE	99,34	10/11/2022
WINTZEDIS	CAFE + FILTRE + SUCRE + CABAS	27,69	10/11/2022
PROLIANS	FER CARRE 10 X 10 FACADE MAIRIE	33,53	10/11/2022
FOUSSIER	PISTOLET TECHPRO ATELIER	49,09	10/11/2022
FOUSSIER	FERME PORTE ETC 9 RUE HERZOG	77,82	10/11/2022
FOUSSIER	PLAQUE PARC HERZOG	6,41	10/11/2022
FOUSSIER	RUBAN SIGNALISATION ETC VOIRIE	18,29	10/11/2022
FOUSSIER	PELOTE TRESSE POLYPROPYLENE ETC DIVERS BATIMENTS	231,6	10/11/2022
FOUSSIER	OUTILLAGES POUR LES ESPACES VERTS	334,8	10/11/2022
EQUIP PRO	FOURCHETTE ETC FETE DU MIEL	67,98	10/11/2022
HEINTZ HEN	CLES A POINTS 9 RUE HERZOG ET CYLINDRE ETC CRECHE	716,86	10/11/2022
CGED DISTRIBUTI	COREPRO LED DIVERS BATIMENTS	165	10/11/2022
BATIBOIS	CONTREPLAQUE OKOUME ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	323,03	10/11/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
BATIBOIS	CONTREPLAQUE AMENAGEMENT BOXER FOURGON	163,8	10/11/2022
BATIBOIS	VERROU POUR ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	444,14	10/11/2022
SIGMA KALO	FREITACOLOR FACADE MAIRIE	52,09	10/11/2022
SIGMA KALO	PANTEX ETC ECOLE ELEMNTAIRE LOG ET SOYDOR RAPID DECOR DE NOEL	346,91	10/11/2022
SIGMA KALO	HYDROVELOURS ETC ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	405,27	10/11/2022
SIGMA KALO	GHYDROVELOURS BASE GAP 5 L ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	68,88	10/11/2022
WINTZEDIS	1 COQUE POUR IPHONE	24,99	10/11/2022
CHAMPION	TAPIS PICOTS ECOLE MATERNELLE LOG ET RACLETTE SALLE UNGERER	185,32	10/11/2022
CHAMPION	SIPHON EVIER ATELIER	5,26	10/11/2022
ALSACE MIC	BATTERIE ORDINATEUR PORTABLE HP ECOLE ELEMENTAIRE WINTZ	47,88	10/11/2022
BERNER	VIS ETC ATELIER	464,47	10/11/2022
ADELYA	SHAMPOOING CARROSERIE DIVERS BATIMENTS	103,22	10/11/2022
ADELYA	LAVETTE ETC DIVERS BATIMENTS	439,96	10/11/2022
SARL FERTAL	DOPOMAT 5 L DIVERS BATIMENTS	89,64	10/11/2022
WINTZEDIS	CONCERT DU 211 CATERING	24,98	10/11/2022
WINTZEDIS	SPECTACLE JEUNE PUBLIC DU 2610 CATERING	23,22	10/11/2022
WINTZEDIS	BONBONS POUR LE SPECTACLE ENFANTS	25,89	10/11/2022
STRUCKAL INGIER	SOUS TRAITANT TRAVAUX PONT DE ZIMMERBACH	420	03/11/2022
RICHERT GENIE C	TRAVAUX PONT DE ZIMMERBACH	47071,57	03/11/2022
PONTIGGIA	LOT 2 JEUX	4566	02/11/2022
OLRY ARKEDIA	TRAVAUX PONT HIRN LOT OLRY ARKEDIA	96522,16	02/11/2022
GUNER BAUSTAHL	TRAVAUX PONT HIRN LOT OLRY ARKEDIA SOUS TRAITANCE GRUNER	6000	02/11/2022
COCYCLIQUE INGE	TRAVAUX RUE HIRN	10725,41	02/11/2022
ALSAVIT	2500 GOBELETS PLASTIQUES PERSONNALISES 25 CL	1950	26/10/2022
AXE ENVIRONT	LOCATION DE SANITAIRES POUR JOURNEE RDV AUX JARDINS	636	26/10/2022
CPL	4 CHALETS PLIABLES D OCCASSION	36904,8	26/10/2022
MISTRAL-01	3 PC PORTABLE POUR LE SERVICE ANIMATION ARTHUSS	3768	26/10/2022
WINTZEDIS	ENCEINTE JBL	229	26/10/2022
CHR ALSACE - CO	MACHINE A CAFE HALLE DES FETES	642	26/10/2022
UGAP	FOURNITURE DE LAMPE DE BUREAU LED	832,32	26/10/2022
SERVISTORES SU	STORE ENROULEUR SANS COFFRET	276,26	26/10/2022
MISTRAL-01	LICENCE ADOBE DU 27082022 AU 26082023	1058,4	26/10/2022
KRICK HUBE	VIN STOCK CAVE	1044,05	26/10/2022
SCHAECHTEL	ENTRETIEN ET CHANGEMENT PIECES BROYEUR A VEGETAUX	1482,32	26/10/2022
ROSE ET FILS	REMPLACEMENT DU CHAUFFE EAU DE 200 L PERISCOLAIRE LOGELBACH	1202,3	26/10/2022
VET PRO	VETEMENTS PROFESSIONNELS	3570,48	26/10/2022
SIGNATURE	FOURNITURE DE PIEDS GALVA	1376,28	26/10/2022
ARTENREEL DIESE	SPECTACLE LES CROCKEUSE DU SWING CACHET	1582,5	26/10/2022
SCHOEPFER	VIN STOCK CAVE	966,6	26/10/2022
WINTZEDIS	CAFE	19,5	26/10/2022
SCHAFFAR J EARL	VIN STOCK CAVE	720	26/10/2022
MEDIARUN	SPOTS RADIO 2022	364,38	26/10/2022
FLEURS LISCH	BON ACHAT MAISON FLEURIE	45	26/10/2022
FREPPPEL EDAC	FLYERS FETE DE L'AUTOMNE	123,6	26/10/2022
VET PRO	TRANSFERT LOGO CLIENT	69,12	26/10/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS ETX SEPTEMBRE 2022	283,2	26/10/2022
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETTERIE ARTHUSS	382,14	26/10/2022
CENTAURE	DROITS D'UTILISATION SERVEUR WEB GRPS ET ETHERNET	859,68	26/10/2022
CARON SECU	REQUALIFICATION BOUTEILLE AIR POMPIERS	501,6	26/10/2022
PUBLIMARK	BACHE BOURSE MULTI MARCHE DE NOEL ET HAPPY MIEL	186	26/10/2022
SCHAECHTEL	REPARATION BROYEUR	667,2	26/10/2022
INERA GRAND EST	CONTROLE RESEAU D'ASSAINISSEMENT GROUPE SCOLAIRE WINTZ	984	26/10/2022
CHEMINETTE	TRAVAUX DE RAMONAGE EGLISE SAINT LAURENT	122,88	26/10/2022
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED DU 15092022 AU 14122022	373,26	26/10/2022
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,88	26/10/2022
BRUNEAU	STOCK MAIRIE	473,56	26/10/2022
EDELIOS ED	MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE ELEMENTAIRE LOGLEBACH	278	26/10/2022
L'ATELIER DES D	MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	610	26/10/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	272,79	26/10/2022
ADELYA	GANTS	63,3	26/10/2022
BERNER	GANTS	337,32	26/10/2022
CARRIERES	BLOCS D'ENROCHEMENT	48	26/10/2022
GRAVIERE D	FOURNITURE 3 TONNES DE GRAVIERES ROULE LAVE 16/22	36,7	26/10/2022
AGRIVALOR	TRAITEMENT DES DECHETS EN VRAC ET ECORCES DE RESINEUX	495,33	26/10/2022
TOPCOLOR	PLEXI POUR NOUVEAUX HORAIRES DE LE MAIRIE	303,25	26/10/2022
ADELYA	GRATTOIR DIVERS BATIMENTS	22,2	26/10/2022
LE PETIT C	CLE DE BUREAU X2	16	26/10/2022
GEDIMAT	TRAPPE DE VISITE ALU HYDRO ETC ECOLE MATERNELLE LOG	17,77	26/10/2022
CASTORAMA	FOURNITURE D'UN SUPPORT DE PARABOLE	17,9	26/10/2022
GRAVIERE D	BETON BITUMINEUX SOUPLE	539,02	26/10/2022
WINTZEDIS	CABLE DE CHARGE POUR IPHONE 11 SERVICE COMMUNICATION	25,68	26/10/2022
WINTZEDIS	TIRE BOUCHON POUR RECEPTIONS	39,6	26/10/2022
BERNER	SILICONE ETC DIVERS BATIMENTS	370,07	26/10/2022
SCHWAB S N	PRODUITS PHARMACEUTIQUES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	45,5	26/10/2022
ID VERDE SASU	LOT 1 PARC ACKER	15751,41	21/10/2022
ID VERDE SASU	LOT 1 PARC ACKER	23200,72	21/10/2022
REALBATI	MISSION DE COORDINATION SPS PARC ACKER	480	21/10/2022
REALBATI	MISSION DE COORDINATION SPS PARC ACKER	600	21/10/2022
SORTONS DU BOIS	SQUARE HERZOG MOE T2 SORTONS DI BOIS	1500	21/10/2022
SORTONS DU BOIS	MOE PARC ACKER	13200	21/10/2022
GIAMBER 02	LOT 1 PARC ACKER	55075,2	21/10/2022
GIAMBER 02	LOT 01 AMENAGT PAYSAGE ET MOBILIER URBAIN SQUARE HERZOG	37840,46	21/10/2022
ETPE SAS	LOT 2 RESEAUX SEC RUE HIRN	18327,16	20/10/2022
OLRY ARKEDIA	ACOMPTE 3 TRAVAUX PONT HIRN LOT OLRY ARKEDIA	54327,47	17/10/2022
MESURES & Persp	PHASE 2 REUNION DE COORDINATION	1560	17/10/2022
APAVE	5 EME ECHEANCE CONTROLE SPS RUE HIRN ET PONT HAUSSMANN	332,76	14/10/2022
LEBLANC ILLUMIN	GUIRLANDE MICRO LED	223,56	14/10/2022
JURICIA CONSEIL	OPTIMISATION DE LA TAXE FONCIERE	2113,56	14/10/2022
LEBLANC ILLUMIN	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUES	2796,24	14/10/2022
ALSACE MIC	1 TABLEAU TRIPTYQUE H120XL150 ECOLE PRIMAIRE DE WINTZENHEIM	1350	14/10/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
2M FERMETURES	REPLACEMENT PORTES ET FENETRES LOGEMENT 9, RUE HERZOG	5672,02	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUES	9124,32	14/10/2022
SKS CARRELAGE	FOURNITURE ET POSE DE CARRELAGE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	10007,64	14/10/2022
PONTIGGIA	POSE D'UN NOUVEAU REVETEMENT DE SOL - AIRE DE JEUX DU BODEN	13241,28	14/10/2022
MICHEL ETS	FOURNITURE D'UN SOUFFLEUR A DOS STIHL	543,16	14/10/2022
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DE LA SALLE LAURENTIA ET SALLE TOMI UNGERER	1056	14/10/2022
LAMMER SAR	NETTOYAGE +REPARATION STATUE FONTAINE PLACE DE LA REPUBLIQUE	4020	14/10/2022
TP SERVICE	REPARATION VEHICULE PIAGGIO 853ZV68 SUITE SINISTRE	2271,8	14/10/2022
ERNY JEAN JACQU	RESTAURATION PORTE SUITE A DES DEGRADATION CHAPELLE HERZOG	1536	14/10/2022
FOUSSIER	CYLINDRE PARC HERZOG	1014,62	14/10/2022
ADELYA	LAVETTE ETC DIVERS BATIMENTS	2352,15	14/10/2022
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	1002,59	14/10/2022
STIHLE SAV	CONSOMMABLE CENTRALE DE TRAITEMENT AIR DU POLE SPORTIF	1148,98	14/10/2022
JECKERT B	2 KOUGELHOPFS SUCRES POUR JOURNEE TRAVAIL PARC DE LA FORGE	27,35	14/10/2022
CAVES	BOISSONS POUR STOCK CAVE	499,06	14/10/2022
KUNEGEL LU	TRANSPORT BUS MUNSTER ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	203,77	14/10/2022
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHES SUCETTE 2022	232,56	14/10/2022
M Jérôme BIRLIN	PHOTOS VALORISATION WINTZENHEIM	300	14/10/2022
FREPPEL EDAC	FLASH INFO SPECIAL	586,8	14/10/2022
FREPPEL EDAC	BOURSE BD AFFICHES	88,8	14/10/2022
FREPPEL EDAC	FETE DU MIEL AFFICHES	88,8	14/10/2022
FREPPEL EDAC	FLYERS EAA VACANCES D'HIVER DE NOEL 2022	180	14/10/2022
ACIPA	FORFAIT ET MAINTENANCE IMPRIMANTE EPSON	601,2	14/10/2022
LA COULEUR ZEBR	MAINTENANCE SITE INTERNET DU 20032022 AU 20032023	780	14/10/2022
RISO FRANC	MAINTENANCE DUPLICOPIEUR RISO DU 0110 AU 31122022	26,22	14/10/2022
ORONA EST ASCEN	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF 4EME TRIMESTRE 2022	310,02	14/10/2022
EQUIP BAR	REVISION PIANO GAZ SALLE UNGERER	132	14/10/2022
EQUIP BAR	REVISION PIANO GAZ SALLE LAURENTIA	132	14/10/2022
A LO PIANOS	ACCORD PIANO 7 SEPTEMBRE 2022 LANCEMENT DE SAISON	120	14/10/2022
TP SERVICE	REPARATION DACIA DJ 719 XK	348,48	14/10/2022
TP SERVICE	REPARATION CITROEN BERLINGO 5189 XQ 68	366,8	14/10/2022
TP SERVICE	REPARATION RENAULT MASTER FY 631 CL	122,4	14/10/2022
TP SERVICE	REPARATION ISUZU CAMION BENNE 7872 YQ 68	196,73	14/10/2022
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	156,66	14/10/2022
ROSE FILS	DEPANNAGE CHAUFFAGE REMPLACEMENT STRUCTURE RELAIS	547,8	14/10/2022
COLMAR EAU	CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	146,92	14/10/2022
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD 222 FR OCTOBRE 2022	71,48	14/10/2022
EDELIOS ED	MANUELS SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	291	14/10/2022
ASCO ET CELDA	MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE MOTRICITE ECOLE MATERNELLE LOG	363	14/10/2022
ASCO ET CELDA	MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE MOTRICITE - EML	648,8	14/10/2022
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES STOCK MAIRIE	460,21	14/10/2022
HORMALYS	GANTS HIVER ESPACES VERTS	42,34	14/10/2022
MICHEL ETS	DISQUE DE PRESSION ETC ESPACES VERTS	88,58	14/10/2022
HORMALYS	TAPETTE A RAT BOIS ESPACES VERTS	2,59	14/10/2022
FOUSSIER	DISQUE DIAMANT ETC VOIRIE	49,27	14/10/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
FOUSSIER	EMBASE CLIPTOP ETC GYMNASE WINTZENHEIM	39,79	14/10/2022
FOUSSIER	PELOTE TRESSE PROLYPROPYLENE ETC ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	24,65	14/10/2022
FOUSSIER	BOUTON POUSSOIR CRECHE	53,04	14/10/2022
BENNES VINCENT	BARRE PARE CYCLISTE	85,39	14/10/2022
GEDIMAT	MORTIER MONTAGE ATELIER	61,2	14/10/2022
GEDIMAT	PLOT DALLE ETC POMPIER	229,34	14/10/2022
SANISITT	ROBINET REGLAGE SCHELL COURT ETC SALLE TOMI UNGERER	66,12	14/10/2022
SANISITT	SACHET CARTOUCHE ETC SALLE TOMI UNGERER	140,83	14/10/2022
SANISITT	SIPHON LAVABO ETC 11 RUE DE LA VALLEE	147,66	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	COREPRO LED	164,82	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	IH 2 VOIES PARC HERZOG	519,91	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	LED MAIRIE	360	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	ECLAIRAGE LED DIVERS BATIMENTS	320,06	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	FOURNITURE COLLIER RUBAN POUR ATELIERS	50,83	14/10/2022
BOULANGER MAG	CABLE HDMI	87,95	14/10/2022
BATIBOIS	STR BLANC ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	58,98	14/10/2022
BATIBOIS	CONTREPLAQUE PEUPLIER BOXER FOURGEON	107,46	14/10/2022
BATIBOIS	PATTEX ETC ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	137,1	14/10/2022
BATIBOIS	CHUTE FINDERMAX ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	36	14/10/2022
SIGMA KALO	SOYDOR RAPID EXTRA BLANC ETC DECOR DE NOEL	45,22	14/10/2022
GRAVIERE D	BBS	264,49	14/10/2022
KRAFT ENGINEERI	LAMPES ET ADAPTATEURS	292,27	14/10/2022
WINTZEDIS	FOURNITURE DE BOUTEILLE DE GAZ	332,1	14/10/2022
ROSE FILS	SAC 25 KG DE SEL POUR ADOUCISSEUR DIVERS BATIMENTS	597,6	14/10/2022
EGLINSDOER	BALAI ETC ARTHUSS	9,02	14/10/2022
CHAMPION	SUCEUR COMBINE EAU ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	25,8	14/10/2022
CHAMPION	TAPIS FLORAC ETC ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	70,94	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	KIT SIMPLE ALLUMAGE RADIO MAIRIE	84	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	BDD 80X80 G BOITE DERIV ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	54,05	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	BAES SATI ETC SALLE DU CONSEIL	213,46	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	TOL RT FLM DIVERS BATIMENTS	138,24	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES KS POUR ATELIERS	63,46	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES TOL RT POUR ATELIERS	108	14/10/2022
BERNER	VIS DIVERS BATIMENTS	133,63	14/10/2022
ADELYA	BOB DIVERS BATIMENTS	267,73	14/10/2022
ADELYA	PRODUIT D'ENTRETIEN	95,93	14/10/2022
WINTZEDIS	CONCERT THE CRACKED COOKIES CATERING	30	14/10/2022
ID VERDE SASU	LOT 1 PARC ACKER	23200,72	11/10/2022
GIAMBER 02	LOT 1 PARC ACKER	55075,2	11/10/2022
CENTRE NAT	FORMATION REGLEMENTATION ET CAPTURE ANIMAUX DIVAGANTS	375	06/10/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	29,37	06/10/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	344,7	06/10/2022
JPG	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	186,19	06/10/2022
HAAG SAS	FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR EPAREUSE	881,4	06/10/2022
WINTZEDIS	CATERING LANCEMENT SAISON ARTHUSS	27,67	06/10/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
TEKTO INGENIERIE	TRAVAUX PONT RUE HIRN A WINTZENHEIM	2311,82	05/10/2022
REALBATI	MISSION SPS DEMOLITION DES PONTS ROUTE DE ZIMMERBACH	990	05/10/2022
REALBATI	MISSION DE COORDINATION SPS PARC ACKER	480	05/10/2022
ROSE ET FILS	TRAVAUX DE SANITAIRE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	29139,6	30/09/2022
TP SERVICE	REPARATION MATERIEL D ARROSSAGE LINDER	3651,78	30/09/2022
LEHMANN	FOURNITURE DE PLANTATION POUR FLEURISSEMENT DE LA VILLE	1202,36	30/09/2022
BERGER LEVRAULT	FOURNITURES ETAT CIVIL LIVRE OR MARIAGE	1050	30/09/2022
ALSACE ARR	FOURNITURE MATERIEL ARROSSAGE DIVERS CHANTIER	2104,35	30/09/2022
ALSACE MIC	LICENCE 1 AN LOGICIEL SMART ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	102,96	30/09/2022
AUCHAN WINTZ	SALES POUR REUNION CM DU 22092022	22,78	30/09/2022
JECKERT B	SANDWICHS POUR LE VOYAGE PONT DU CASSE	12,6	30/09/2022
JECKERT B	3 KOUGELHOPFS 2 PAQUETS DE 500 G BREDALAS VISITE PONT DU CASSE	80,01	30/09/2022
JECKERT B	MORICETTES FOUREES RECEPTION DES BENEVOLES ELECTIONS	129,8	30/09/2022
JECKERT B	120 BRETZAELS LANCEMENT SAISON CULTURELLE 07092022	131,66	30/09/2022
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS ETX MARS 2022	291,6	30/09/2022
TP SERVICE	REPARATION TONDEUSE GRILLO ESPACES VERTS	68,63	30/09/2022
REMORQ'CENTER	FEU COMPLET REMORQUE SERVICE ESPACE VERT	17,28	30/09/2022
LRT LES RECYCLE	DEBLAIS TERREUX	92,66	30/09/2022
JPG	FOURNITURES ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	252,12	30/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	237,33	30/09/2022
SEDI IMPR	FOURNITURES ETAT CIVIL	150,66	30/09/2022
ACIPA	CARTOUCHE D'ENCRE ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES MAIRIE	647,64	30/09/2022
LEITZ SARL	LAMES ETC POUR ATELIERS	128,96	30/09/2022
FOUSSIER	FOURNITURES POUR HALLE DES FETES	6,72	30/09/2022
CATS	FOURNITURES DE 2 ALIMENTATION POUR DEFIBRILATEUR EGLISE LOG	125,54	30/09/2022
HEINTZ HEN	CLES ET GACHE CENTRALE POUR DIVERS BATIMENTS	63,31	30/09/2022
GRAVIERE D	BETON BITUMINEUX SOUPLE	434,82	30/09/2022
TRIANGLE	RESSORTS METAL INOXETIQUETTE ARBRE POUR RDV AUX JARDINS	51,48	30/09/2022
EGLINSDOER	RACCORD POLYPRO MANCHON ETC POLE SPORTIF	27,73	30/09/2022
CYCLES WAG	PANIERS POUR VELO DISTRIBUTEUR DE GAZETTE	181,8	30/09/2022
BERNER	FOURNITURES RUBANS ET RONDELLES POUR DIVERS BATIMENTS	265,3	30/09/2022
OTE INGENIERIE	CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE	38537,4	28/09/2022
IG CONSULTANT	CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE	2461,1	28/09/2022
OTELIO	CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE	3210,22	28/09/2022
IXO ARCHITECTUR	CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE	40600,01	28/09/2022
EURO SOUND	CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE	2191,15	28/09/2022
ID VERDE SASU	AVANCE LOT 1 PARC ACKER	15751,41	28/09/2022
FREPPEL EDAC	BROCHURES DEPLIANTS PROGRAMME SAISON ANIMATIONS ARTHUSS	228	22/09/2022
FREPPEL EDAC	AFFICHES LANCEMENT DE SAISON ARTHUSS	78	22/09/2022
TP SERVICE	REPARATION FUITE HYDROLIQUE DEBROUSSAILLEUSE	495,68	22/09/2022
TP SERVICE	REPARATION VERIN ELETRIQUE DU BRAS ARROSAGE VEHICULE LINDNER	143,64	22/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	98,17	22/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	257,17	22/09/2022
HORMALYS	PINCE MULTIPRISE POUR ESPACES VERTS	22,34	22/09/2022
EUROVIA AL	DGD LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM	24545,76	15/09/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
RICHERT GENIE	ACOMPTE 2 TRAVAUX PONT DE ZIMMERBACH	55400,34	15/09/2022
GAIAL	LOT 1 DESAMIANTAGE DEPLOMBAGE ET DECONSTRUCTION PRESBYTERE	2383,46	15/09/2022
GAIAL	LOT 1 DESAMIANTAGE DEPLOMBAGE ET DECONSTRUCTION PRESBYTERE	45285,64	15/09/2022
ALSACE MIC	ORDINATEUR TOUR SALLE INFORMATIQUE ECOLE PRIMAIRE DE LOG	1340,4	15/09/2022
COLMARIENN	RENOUVELLEMENT POTEAU INCENDIE RUE PASTEUR	2563,25	15/09/2022
COLMARIENN	POSE D'UN POTEAU INCENDIE DN 100 ROUTE DE TURCKHEIM	6692,15	15/09/2022
NCC INFO	CONTRAT SOPHOS SECURISATION MAILS	2309,76	15/09/2022
SIGNATURE	FOURNITURE DE PANNEAUX DE POLICE	370,39	15/09/2022
SATD EQUIP	CONTRAT D'ENTRETIEN DIVERS AIRES DE JEUX	2773,2	15/09/2022
FRUH XAVIER SA	MAINTENANCE FILTRES CHAUDIERES ARTHUSS	3673,76	15/09/2022
FRUH XAVIER SA	MAINTENANCE FILTRES CHAUDIERE ARTHUSS	1077,86	15/09/2022
TIR TECHNOLOGIE	REPLACEMENT DE STORES BSO EXTERIEUR	5260,8	15/09/2022
OUEST VEND	AZURA-NILFISK CR 3500 LATERAL POUR BALAYEUSE	1120,44	15/09/2022
FOUSSIER	CORNIERE ADHESIVE ANTI CHOC CRECHE	1049,38	15/09/2022
ADELYA	CLEAR FOAM PURE 1L ETC DIVERS BATIMENTS	1269,74	15/09/2022
DOCAPOST FAST	TELESERVICE G2 ET LECTEUR USB POUR TABLETTE	330	15/09/2022
SACD POLE REGIO	HONORAIRES SPECTACLE HARPOE LE BRUIT DES HOMMES	78,22	15/09/2022
BIG FRIENDS	HONORAIRES PRESTATION WOOSTORK DU 07092022	650	15/09/2022
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DE LA SALLE LAURENTIA ET DE LA SALLE UNGERER	696	15/09/2022
BON COIN RESTAU	CASSE CROUTE ET BOISSONS FESTIVITES DU 12 JUILLET 2022	620	15/09/2022
CAKCIS CANOE-KA	SORTIE CANOE ETE 2022	300	15/09/2022
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS ETX AOUT 2022	283,2	15/09/2022
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE 4EME TRIMESTRE 2022	174,45	15/09/2022
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS 4EME TRIMESTRE 2022	373,44	15/09/2022
PYRESCOM	ABONNEMENT SERVEUR DEFIBRILATEUR UNGERER	72	15/09/2022
TP SERVICE	REPARATION PORTE OUTIL CV 672 VK	246,41	15/09/2022
TP SERVICE	REPARATRION PORTE OUTILS CV 672 VK	275,64	15/09/2022
HOLCIM BETONS	RETARDER DE PRISE ETC VOIRIE	293,3	15/09/2022
COLMAR EAU	CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	146,92	15/09/2022
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD 222 FR SEPTEMBRE 2022	71,48	15/09/2022
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,88	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	5,01	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	218,08	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	236,61	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	237,03	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	244,77	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	104,92	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	44,1	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	287,64	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	380,56	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	47,16	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	2,86	15/09/2022
VITI WALD	FOURNITURES CABLE CERRE CABLE ETC POUR ESPACES VERTS	173,22	15/09/2022
SIGNATURE	FOURNITURE DISQUE EMPREINTE B31 ET FOURREAUX FONTE	367,08	15/09/2022
MICHEL ETS	HUILE DE CHAINE BIO ESPACES VERTS	117,65	15/09/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
CHAMPION	ALLUME GAZ A COUPELLE ETC DIVERS BATIMENTS	88,86	15/09/2022
SEDI IMPR	FOURNITURES ETAT CIVIL	179,35	15/09/2022
FOUSSIER	CHARN CLIP ECOLE MATERNELLE DE LOGELBACH	99,86	15/09/2022
FOUSSIER	CHARN CLIP TOP ETC ECOLE MATERNELLE DE LOGELBACH	117,94	15/09/2022
FOUSSIER	PLAQUETTE SIGN 170X40 ETC CIMETIERE DE LOGELBACH	24,02	15/09/2022
FOUSSIER	DEMI-MASQUE PEINTURE ROUTIERE	66,22	15/09/2022
FOUSSIER	POUDRE TRACAGE BLEUE PEINTURE ROUTIERE	3,6	15/09/2022
FOUSSIER	PIED PLASTIQUE NOIR ETC GYMNASSE WINTZENHEIM	16,39	15/09/2022
FOUSSIER	ROSAVE ETC ECOLE MATERNELLE DE LOGELBACH	7,66	15/09/2022
FOUSSIER	SIPHON LAVABO ETC CRECHE POM DE REINETTE	34,1	15/09/2022
VITI WALD	EMBASE CONNECTEUR ET BOUCHON DE PROTECTION ATELIERS	50,76	15/09/2022
GEDIMAT	SABLE POLYMER GATOR VOIRIE	54,72	15/09/2022
GEDIMAT	CIMENT PROMPT VOIRIE	439,6	15/09/2022
GEDIMAT	TRAPPE DE VISITE CRECHE LOGELBACH	38,8	15/09/2022
GEDIMAT	TRAPPE DE VISITE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	116,39	15/09/2022
BERGER LEVRAULT	FOURNITURES ETAT CIVIL	40,62	15/09/2022
SANISITT	JOINT ETC GENS DU VOYAGE	295,45	15/09/2022
BATIBOIS	LAMELLE COLLES ETC ECOLE MATERNELLE DE LOGELBACH	505,18	15/09/2022
SIGMA KALO	SYSTEXX ASORB ETC CRECHE LOGELBACH	171,3	15/09/2022
WINTZEDIS	ETENDOIR A LINGES ET BROUSSE ASPIRATEUR ECOLE MATERNELLE LOG	53,8	15/09/2022
CHAMPION	GRILLE CAILLEBOTIS ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	120,24	15/09/2022
ALSACE MIC	DISQUE DUR SSD 250 GO PORTABLE DIRECTRICE ECOLE PRIMAIRE LOG	238,8	15/09/2022
ELECTIS BURKLE	EATON ELLIPSE PRO SERVICE TECHNIQUE	431,58	15/09/2022
ELECTIS BURKLE	PILES ETC STOCK ATELIER	48,77	15/09/2022
ELECTIS BURKLE	EMBOUTS PRE ISOLEES ETC STOCK ATELIER	76,8	15/09/2022
ELECTIS BURKLE	TEMPORISATION PARC HERZOG	77,21	15/09/2022
ELECTIS BURKLE	MINUTEUR SIMPLE TAMPORISATION PARC HERZOG	50,26	15/09/2022
ADELYA	OASIS PRO FLEOR 2 L DIVERS BATIMENTS	223,2	15/09/2022
SARL FERTAL	DOPOMAT 5 L ATELIER	89,64	15/09/2022

### **Locations de salles :**

#### **Salle Laurentia :**

15, 16, 22 et 23/10/2022 : location pour les représentations théâtrales des Copains d'Abord pour un montant de 500 €

29/10/2022 : Anniversaire – location pour un montant de 500 €

05/11/2022 : Mariage – location pour un montant de 500 €

11/11/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 200 €

#### **Salle Ungerer :**

23/09/2022 : Rencontre d'une association de jumelage allemande – location pour un montant de 400 €

29/10/2022 : Anniversaire – location pour un montant de 300 €

05/11/2022 : Obsèques – location pour un montant de 150 €

#### **Halle des Fêtes :**

09/10/2022 : Bourse aux vêtements de l'association Petit Escargot – location pour un montant de 250 €

19 et 20/11/2022 : Exposition des secouristes – location pour un montant de 125 €

### **Club House Saint Gilles :**

08/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €  
22/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €  
29/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €  
31/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €  
11/11/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €

### **Chalet APP :**

24/09/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €  
15/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 200 €  
22/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 200 €  
29/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €  
01/11/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 200 €

### **Arthuss :**

18/10/2022 : Assemblée générale de la Copropriété Jardin des Vignes – location pour un montant de 110 €

4. **Création des régies comptables** : aucune décision

5. **Délivrances des concessions dans les cimetières** :

#### **Ancien cimetière de Wintzenheim :**

03 octobre 2022 : Renouvellement de la concession Section F – Tombe 45 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

#### **Ancien cimetière de Logelbach :**

06 octobre 2022 : Achat des concessions Section D – Tombe 70-71 pour une durée de 30 ans pour un montant de 800 €.

21 septembre 2022 : Achat de la concession Section Z – Tombe 63 pour une durée de 30 ans pour un montant de 640.

#### **Colombarium de Wintzenheim :**

09 octobre 2022 : Renouvellement de la Cavurne 21 Bloc A, pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

28 septembre 2022 : Achat de la Cavurne 21 Bloc B, pour une durée de 15 ans pour un montant de 610 €.

06 octobre 2022 : Achat de la Cavurne 20 Bloc B, pour une durée de 15 ans pour un montant de 610 €.

6. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

7. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision

8. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** : aucune décision

9. **Reprises d'alignement** : aucune décision

10. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.

11. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision

12. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision

13. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision